

Présentation¹

Raymond MOUGEON

Département d'études françaises
Université York

Édouard BENIAK

Toronto

1. Introduction

La problématique des origines du français québécois, telle qu'elle est abordée dans le présent ouvrage, peut schématiquement se réduire à deux grandes questions:

- 1) Compte tenu du fait qu'à l'époque de la colonisation du Canada par la France, les dialectes gallo-romans étaient encore bien vivaces dans la mère patrie, comment se fait-il que le français ait triomphé, semble-t-il si précocement, sur les rives du Saint-Laurent ?
- 2) Peut-on, en profitant de l'éclairage fourni par les recherches linguistiques, rendre compte des différents processus qui ont présidé à la genèse du québécois, variété de français qui frappe à la fois par son homogénéité et par son originalité ?

Ces questions seront examinées tour à tour dans les sections 2 et 3 ci-dessous. Nous allons essayer d'y apporter des éléments de réponse en nous appuyant principalement sur les résultats des études réunies dans cet ouvrage, ce qui nous permettra de mettre en valeur la contribution de chacune. Cependant, on tirera également parti de recherches publiées ailleurs sur les origines du français au Québec ou dans d'autres parties de l'ancien empire colonial français, voire de recherches sur la formation des variétés d'anglais parlées

¹ Nous tenons à remercier Yves Courteville pour ses commentaires critiques qui nous ont permis d'apporter des améliorations à notre texte. Nous remercions aussi la Faculté des arts de l'université York de nous avoir accordé une subvention de recherche qui nous a aidés dans l'édition du présent ouvrage et dans la rédaction de la Présentation.

dans l'ancien empire colonial britannique ou dans ce qui en reste, la problématique étant similaire.

2. Le triomphe du français en Nouvelle-France

2.1. Introduction

On doit préciser d'emblée que la prémisse qui sous-tend la première question – à savoir que le français et les dialectes étaient des *idiomes distincts* – n'est pas conçue exactement de la même manière par les collaborateurs de cet ouvrage, trois d'entre eux allant même jusqu'à la rejeter totalement. Pour Barbaud², la plupart des dialectes gallo-romans parlés dans la France d'oïl (d'où sont venus la quasi-totalité des colons) différaient nettement du français de l'Île-de-France et les uns des autres, au point de rendre impossible la communication entre francophones et dialectophones ou entre dialectophones de régions différentes. Poirier, tout en étant moins catégorique que Barbaud, estime néanmoins que « les patois³ de certaines régions pouvaient être difficiles à comprendre pour un Parisien cultivé du XVII^e siècle » et que le « dialogue pouvait être difficile entre deux patoisants de régions éloignées », d'où la nécessité d'une langue commune, le français. Morin est lui aussi d'avis que le français de Paris a dû se propager assez tôt en province et que le contraste entre le français régional et les dialectes devait être inégalement marqué (net dans certaines régions, seulement relatif dans d'autres). Il y aurait même à l'heure actuelle des régions (en Île-de-France notamment) où, dit-il, il est difficile de distinguer le français régional des dialectes, tant ils ont convergé l'un vers l'autre. Dans le même ordre d'idées, Hull pense que les patois de la France d'oïl formaient, avec le français, les deux pôles d'une « même langue », et qu'un continuum linguistique a donc pu s'établir entre eux au fur et à mesure de l'émergence des français régionaux. Finalement, Asselin et Mc Laughlin, de même que Laurendeau, vont beaucoup plus loin ; ils estiment en effet que les dialectes d'oïl différaient peu les uns des autres et du français, et que la communication interdialectale ou entre francophones et dialectophones était tout à fait possible. Il s'ensuit, s'ils ont raison, qu'on peut faire l'économie du concept de « français régional », simple construction mentale des partisans de la vision d'un domaine d'oïl morcelé en parlers distincts et mutuellement inintelligibles. D'ailleurs, Asselin et Mc Laughlin évitent soigneusement cette appellation. Pour elles, les patois d'oïl du XVII^e siècle étaient des « dialectes régionaux » ou « usages régionaux » d'une même langue, le « français du peuple ». Cette prise de position amène Asselin et Mc Laugh-

² Nous renvoyons aux textes des collaborateurs de cet ouvrage en ne mentionnant que leurs noms.

³ À l'instar de Poirier, qui nous rappelle que les dialectes autres que le francien ont été réduits à l'état de *patois*, nous utiliserons ici ces deux termes comme synonymes.

lin et Laurendeau à considérer que la question posée plus haut constitue un faux problème, et donc à se situer en dehors du débat qui lui est associé. Nous reviendrons sur leurs vues antithétiques avant de clore la présente section.

Puisqu'il semble nécessaire, avant d'aller plus loin, de légitimer la question même de savoir pourquoi le français s'est rapidement imposé en Nouvelle-France, voyons ce que dit Marcel Cohen (1963) sur le français et le dialecte gallo-roman parlés dans le village de Fressines, situé dans le Mellois, non loin de la ville de Niort. D'après les remarquables cartes confectionnées par Charbonneau *et al.* (1987), Niort et les villages avoisinants ont fourni un nombre non négligeable de pionniers à la Nouvelle-France. En fait, la région dans laquelle ces localités sont situées (Poitou-Charentes) est celle qui a exporté le plus grand nombre de colons en Nouvelle-France (cf. Charbonneau et Guillemette). C'est donc dire que les remarques de Cohen sont particulièrement pertinentes relativement à la problématique dont nous allons discuter.

Je suis au village, celui où je passe un quart de l'année: ce village c'est Fressines (Deux-Sèvres), commune de 550 habitants environ; nous sommes dans le Mellois, pays coupé et bocager de petite propriété et de culture variée.

Les hommes ici sont presque tous chasseurs (et pêcheurs aussi). En voici un groupe qui passe sur le chemin le long de chez moi, le fusil pendant à l'épaule, en devisant ferme. J'entends les éclats de voix et ne saisis que des bribes. Ils parlent, entre eux, leur langage naturel et familial, c'est du patois, un parler entre autres du dialecte poitevin.

Je me rappelle mes visites plutôt pénibles au vieux Caillebaut mort vers 1935, qui me parlait en patois même avec le Parisien que je suis. [...] Ce n'est pas qu'il était rétrograde: au contraire, c'était le seul communiste [...]. C'est en prolongement de ses lectures de l'*Humanité* et de diverses brochures qu'il me tenait des discours dans son patois⁴. Donc, il savait tout de même le français, tout autant que les chasseurs dont je parlais tout à l'heure. Aussi bien, je sais que tous sont allés à l'école et même que certains ont dépassé le certificat d'études. [...] On aime lire, il y a une société de lecture, avec une bibliothèque qui prête des livres variés. On sait écrire [...]. Donc patois partout, mais aussi français partout. Nos Fressinois sont des bilingues, comme encore en France les habitants de quelque 20 000 communes.

Mais ce n'est pas tout ce qu'il y a à dire, c'est plus compliqué, si on écoute bien. [Suit une énumération de plusieurs des traits typiques du français local avec des commentaires sur leurs origines historiques reculées: siècles de Fénelon et Molière.]

⁴ Marcel Cohen rédigeait une chronique linguistique pour le quotidien communiste *L'Humanité*.

Comment donc expliquer cette sorte de français fressinois ? Il faut bien supposer que l'irradiation du français, en gros le français de Paris en France, qui s'est réalisée peu à peu depuis le XV^e siècle au moins ne s'est pas arrêtée aux villes, qu'elle a gagné les bourgs et même les hameaux. La langue officielle a donc pu vivre sous un aspect ancien dans certaines campagnes, par tradition même chez des gens dont très peu savaient lire et écrire.

Les Fressinois possèdent donc en fait un patois, et deux espèces de français. Cette situation durera-t-elle ? Le patois se francise petit à petit, mais sa mort ne paraît pas proche. Quant au français fleurant l'ancien, il est probable qu'il se résorbera plus ou moins vite, avec les communications intensifiées, la radio et l'envie de ne pas être à part. (Cohen 1963 : 15-17.)

Par la suite, Cohen (1972) reprendra l'essentiel de ses remarques sur les caractéristiques linguistiques du «vieux» français fressinois, en y apportant quelques précisions sur les fonctions communicatives remplies par le français et les patois de la région.

Ces patois servent au cours des journées, au travail, aux repas, pendant les distractions en commun, entre gens de la localité ; il arrive qu'ils soient employés pour un discours de réunion publique. Même ils sont acquis par les immigrés s'incorporant à la petite communauté, venus d'ailleurs en France ou même de l'étranger. Le français sert avec les non-incorporés ou dans les relations extérieures.

Pour la lecture aussi, celle du journal et assez souvent des livres car nos patoisants poitevins sont souvent soucieux de culture intellectuelle. Enfin c'est lui qu'on reçoit – de plus en plus – à la radio et à la télévision. Il n'est pas question pour le poitevin de sortir de son rôle interne. (Cohen 1972 : 31.)

Les observations de Cohen mettent en avant plusieurs faits importants relativement au débat sur les origines du français au Québec. On constate que, au cœur de la région qui a exporté le plus grand nombre d'immigrants en Nouvelle-France (et en Acadie), le dialecte gallo-roman coexistait encore, vers la fin des années 1950, avec une variété de français local et avec le français central normé. Langue maternelle des autochtones et instrument de communication intracommunautaire, ce dialecte ne semblait pas en voie d'extinction et jouissait même d'un certain pouvoir d'attraction, puisque ceux qui venaient s'installer dans la communauté se l'approprièrent. On constate aussi que ce dialecte devait être passablement différent du français central (et local ?) puisque Cohen, en dépit de ses séjours prolongés et périodiques dans la région, avait du mal à le comprendre. Le français local, quant à lui, était également bien enraciné, puisqu'il remplissait d'importantes fonctions communicatives, étant employé à l'école et dans les communications externes ou à caractère officiel. Finalement, on peut aussi émettre, à partir des observations de Cohen, l'hypothèse d'une implantation relativement précoce du français dans la région (vers le XV^e siècle), si l'on en juge par

la présence d'usages typiques du français de cette époque dans la bouche des Fressinois lorsqu'ils s'expriment en français.

Même s'ils n'ont pas tous eu l'occasion de constater «de visu» la vitalité des patois gallo-romans en zone d'oïl, plusieurs linguistes, canadiens ou étrangers, qui se sont penchés sur la question des origines du français au Québec ont été frappés par le fait que, de ce côté de l'Atlantique, la lutte entre le français et les patois a été beaucoup plus brève et s'est soldée par le triomphe total du français. Une large part du débat sur les origines du français au Québec est donc reliée à la recherche des explications de cette disparition précoce des patois. Au risque de simplifier la présentation du débat, on peut dire qu'il y a deux camps. Dans le premier, on trouve des linguistes comme Dulong (1973) ou Barbaud (1984; *infra*), qui estiment ou essaient de démontrer (c'est le cas de Barbaud) qu'il y avait de nombreux *patoisants* au sein des colons de la Nouvelle-France et qu'un nombre non négligeable d'entre eux ignoraient le français. Cette prise de position les amène naturellement à tenter d'expliquer comment et pourquoi les colons patoisants ont abandonné leurs dialectes. Dans l'autre camp, on trouve des linguistes comme Poirier ou Chaudenson ou Valdman (1979), qui voient les choses par «l'autre bout de la lorngette» et essaient plutôt de démontrer que la grande majorité (sinon la totalité) des colons parlaient le français, même si par ailleurs certains d'entre eux pouvaient parler le patois. La question de savoir pourquoi et comment ils ont abandonné leurs patois ne les préoccupe guère, peut-être parce qu'à leurs yeux, dans la mesure où le français était connu par tous les colons ou presque, l'abandon des dialectes allait plus ou moins de soi ou n'avait rien d'extraordinaire.

2.2. Tous les colons ou presque connaissaient le français

En premier lieu, on peut rappeler pour mémoire la faiblesse du contingent des colons originaires de la France d'oc. Ce fait a été établi dès les premières recherches sur les origines des colons de la Nouvelle-France. Ainsi Lortie (1914) a identifié 414 colons originaires de provinces situées dans la zone d'oc. Ils ne représentaient que 8% du nombre total des colons. Les statistiques de Charbonneau et Guillemette, qui concernent les colons qui ont fondé un foyer durant la période 1608-1679, confirment les résultats de Lortie tout en réduisant encore plus l'importance des colons originaires du Sud: ceux-ci ne représentaient que 4% de la population considérée. Étant donné qu'aux XVI^e et XVII^e siècles l'avancée du français dans la moitié sud de la France était encore très modeste, notamment en milieu rural, la présence d'un fort contingent d'immigrants provenant de la France d'oc aurait sans doute entravé l'implantation du français sur les rives du Saint-Laurent. Mais l'histoire en a décidé autrement...

Le deuxième fait mis en avant par Charbonneau et Guillemette est que près de six pionniers sur dix étaient originaires d'une ville, et que, même s'ils sont nés dans une localité rurale, de nombreux colons ont séjourné à la ville. Dans Charbonneau et Guillemette (à paraître), on précise que 44% des hommes et 69% des femmes provenaient d'une ville, et que, à la même époque, seulement 18% des Français habitaient une ville. Ces statistiques constituent un nouvel acquis de la recherche sur les origines des colons de la Nouvelle-France. Jusqu'à récemment, l'opinion inverse prévalait au sein des chercheurs. Ainsi Barbaud (1984: 76) estime qu'«il y avait de fortes chances que l'immigrant français installé en Nouvelle-France en 1663 soit d'origine rurale». À l'appui de cette assertion, il fait valoir qu'à l'époque de la colonisation de la Nouvelle-France 84% des Français étaient d'origine rurale et que, d'après Trudel (1973), 67% des colons tiraient leur subsistance du sol et donc pouvaient être considérés comme des individus «à base rurale». On peut s'étonner que Barbaud soit si fortement convaincu des origines rurales des colons de la Nouvelle-France, car dans une note rattachée à l'assertion mentionnée plus haut il admet que le critère retenu par Trudel manque de rigueur, étant donné «le fait bien établi que la plupart des immigrants étaient des journaliers ou des hommes de métiers itinérants, sans expérience vécue de la terre» (p. 76). En d'autres termes, un colon pouvait très bien exercer le métier de charron ou travailler comme journalier et résider dans une petite ville. Quoi qu'il en soit, en établissant des statistiques à partir du lieu de naissance des colons, Charbonneau et Guillemette nous permettent de mieux cerner l'habitat d'origine des pionniers et mettent en avant le fait que la majorité d'entre eux avaient vécu dans un milieu favorable à l'apprentissage du français. En effet, à l'époque de la colonisation de la Nouvelle-France, c'était dans les villes plutôt que dans les villages que le français était implanté en France.

Si les statistiques de Trudel (1973) sur le statut professionnel des colons sont trop générales pour estimer la probabilité que ceux-ci connaissent le français, des données plus détaillées pourraient par contre être utiles en la matière. À ce sujet, Charbonneau et Guillemette (à paraître), à partir des statistiques qui montrent que près d'un colon sur deux est originaire d'une ville, émettent l'hypothèse que ceux-ci «appartiennent davantage au monde des artisans et des journaliers qu'à celui des laboureurs». Plus loin ils écrivent: «À qui attend des paysans, défricheurs, bûcherons, agriculteurs, se présentent de préférence des citadins souvent plus familiers de la taille des habits ou du maniement des armes que de la faucille ou de la hache.» Même son de cloche chez Chaudenson, dont l'étude porte sur la colonie établie à l'île Bourbon (ancien nom de la Réunion) dans l'océan Indien, à la suite de l'immigration de Français provenant essentiellement des mêmes régions de l'Hexagone que celles qui ont alimenté la colonie laurentienne. Contrairement aux auteurs mentionnés précédemment, Chaudenson dispose de statistiques sur la profession des colons. Elles l'amènent à conclure que la «plupart

des premiers «habitants» de Bourbon sont nés entre 1635 et 1650» et «ont souvent une qualification professionnelle [gens de métier]». Dans une note rattachée à cette assertion, il précise: «Cet aspect des choses a peut-être été négligé; on sait en effet que beaucoup de «gens de mestier» étaient souvent contraints de se déplacer à travers le pays par les règles du compagnonnage, bien instaurées déjà au XVII^e siècle. Ce fait est d'ailleurs mentionné dans des textes reçus par Grégoire et que cite Barbaud lui-même: «Les artistes [artisans] parlent presque tous français et c'est parce qu'ils ont voyagé longtemps.» On retiendra donc de l'étude de Chaudenson que les données sur le statut professionnel des colons de Bourbon corroborent les hypothèses de Charbonneau et Guillemette (à paraître) sur le statut professionnel des colons de la Nouvelle-France, et que la présence en leur sein d'un nombre non négligeable d'artisans augmente d'autant plus la probabilité qu'il y a eu beaucoup d'individus connaissant le français parmi les pionniers.

Un autre résultat qui soutient l'idée de la connaissance généralisée du français parmi les colons a trait à l'alphabétisation. Selon Barbaud, Trudel (1973) a trouvé que, parmi les pionniers, 80% des membres de la bourgeoisie et 47% des petites gens étaient capables de signer le registre de mariage et donc avaient été «alphabétisés». À la même époque en France, le taux d'alphabétisme du petit peuple était de 20%. Le fait que les colons étaient nettement plus alphabétisés que la moyenne cadre bien avec les résultats déjà mentionnés: la prépondérance des colons originaires d'une ville et la présence de nombreux artisans au sein des pionniers. À ce sujet, Chaudenson constate que les gens de métier incluent proportionnellement plus de personnes alphabétisées que les sans métier. Cela dit, les données sur l'alphabétisation n'apportent qu'un appui supplémentaire relatif à l'idée que nombre des colons connaissaient le français et ce, pour plusieurs raisons. Au XVII^e siècle, le fait d'être alphabétisé n'impliquait pas nécessairement que l'on ait reçu un enseignement entièrement en français. Plusieurs auteurs (Asselin et Mc Laughlin; Picoche 1973) signalent qu'à cette époque, avant d'apprendre les rudiments de la lecture et de l'écriture, les élèves recevaient une instruction religieuse qu'on leur prodiguait, si besoin, en patois. Par ailleurs, l'alphabétisation se faisait généralement par le biais du latin ou du latin et du français (Balibar 1985). Finalement, les données sur l'alphabétisation en France au XVII^e siècle révèlent que, dans l'ensemble des provinces de la France d'oïl, les femmes étaient considérablement moins alphabétisées que les hommes. Selon Jeorger (1977), cité par Barbaud (1984), dans la région correspondant aux départements de la Seine-Maritime et de l'Eure (région de la Haute-Normandie), le taux d'alphabétisme des femmes n'était que de 11% et 7%, alors que celui des hommes était de 42% et 38%. Chaudenson, dans son étude sur les colons de l'île Bourbon, arrive à des résultats similaires à ceux de Trudel (1973). Alors que 42% des hommes créoles pouvaient lire et écrire, il trouve que seulement 4% des femmes créoles avaient une telle

capacité. Jeorger (1977) signale aussi que le taux d'alphabétisme des femmes rurales de ces régions était encore plus faible que les taux généraux mentionnés plus haut. Barbaud (1984) en arrive à se demander si les données sur l'alphabétisation ne suggèrent pas, au contraire, que nombre des pionnières originaires de Normandie ne connaissaient autre chose que le patois. Or nous savons maintenant, grâce à l'étude de Charbonneau et Guillemette, qu'elles provenaient en majorité des villes, facteur favorable à l'apprentissage du français.

Le dernier argument en faveur de la thèse que les colons de la Nouvelle-France parlaient français est présenté par Poirier. Son étude souligne l'intérêt d'élargir le champ des recherches comparatives. Pour cet auteur, le fait que l'on parle actuellement, en Acadie, une variété de français et non pas un patois est remarquable. En effet, au début de la colonie acadienne se trouvaient réunies plusieurs conditions favorables au maintien des patois (et défavorables à l'apprentissage du français sur place): la structure coloniale s'était effondrée rapidement, les colons étaient isolés et dispersés sur un vaste territoire, ils provenaient majoritairement d'une région réputée patoisante (Poitou-Charentes). « Comment, demande Poirier, les Acadiens auraient-ils pu apprendre le français – puisque c'est bien cette langue qu'ils parlent – s'ils ne le connaissaient pas au moment de leur arrivée ? » Et il en déduit: « Mais si les Acadiens, qui sont originaires en majorité du Sud-Ouest du domaine d'oïl, parlaient le français, à plus forte raison devait-on parler cette langue dans la vallée laurentienne dont l'héritage linguistique est plus diversifié et davantage influencé par les usages de la capitale française. » Si les faits historiques invoqués par Poirier pour l'Acadie sont incontestables, l'extrapolation qu'il fait à propos de la situation linguistique de la Nouvelle-France peut paraître un peu hardie. On sait qu'il n'y avait pas, en Nouvelle-France, autant de conditions favorables au maintien des patois: solidité et continuité de la structure administrative coloniale, plus grande diversité des colons, etc. En théorie donc, l'unilinguisme francophone du Québec contemporain pourrait, contrairement à celui de l'Acadie, cacher un processus révolu d'assimilation de dialectophones au départ unilingues, processus sans doute limité dans le temps et en nombre, mais non moins réel⁵.

En conclusion de notre examen des faits confortant l'hypothèse que les colons de la Nouvelle-France connaissaient le français (thèse soutenue par Chaudenson et Poirier), on retiendra les éléments convergents suivants: 1) les colons originaires du domaine d'oc formaient un groupe très marginal; 2) les colons venaient en majorité des villes; 3) ils appartenaient en majorité à la

⁵ Nous tenons à préciser que nous ne souscrivons pas forcément à la thèse de l'assimilation; notre seule intention ici est de signaler qu'elle demeure une possibilité logique dans le cas de la Nouvelle-France.

catégorie des travailleurs mobiles (journaliers et gens de métier) – fait qui mériterait d'être établi plus solidement en ce qui concerne la colonie laurentienne; 4) près de la moitié d'entre eux étaient alphabétisés; 5) leurs congénères acadiens parlaient français.

2.3. Les colons ne connaissaient pas tous le français

Abordons maintenant l'examen des faits qui soutiennent l'idée opposée qu'un nombre non négligeable de colons ne connaissaient que le patois. On peut signaler en premier lieu que d'après les statistiques de Lortie (1914) plus de 60 % des colons provenaient de provinces où, à l'époque de la colonisation de la Nouvelle-France, se parlaient et s'écrivaient des dialectes qui se distinguaient du français central (Poitou, Angoumois, Aunis, Saintonge: 28%; Normandie: 23%; Lorraine, Franche-Comté, Lyonnais, Bourgogne: 3%; Artois, Flandre et Picardie: 3%; provinces occitanes: 4%). Pour ce qui est de l'emploi du patois dans la communication orale, on en trouve plusieurs témoignages dans les réponses fournies à l'abbé Grégoire dans le cadre de son enquête menée en 1790. Barbaud (1984) ne manque pas de les mettre en avant dans son ouvrage. Cela dit, on doit garder à l'esprit que ces commentaires sont loin d'être toujours clairs (cf. Laurendeau) et qu'une portion importante des provinces qui nous intéressent n'a pas été couverte par les correspondants de Grégoire (p. ex. Normandie, Champagne, Pays de la Loire, etc.). Pour ce qui est de l'usage écrit de ces patois, on peut avancer les faits suivants. Cohen (1972: 30), par exemple, mentionne l'existence d'une littérature en dialecte poitevin dont le premier ouvrage remonte à 1660 et les derniers au passé récent. Même observation chez Picoche (1973), qui atteste des productions littéraires en patois picard qui remontent à 1649 et à 1738 en patois bourguignon. De même, Lozay (1982a) fait état de recueils de contes en patois cauchois (Rouen et sa région) qui remontent à 1625. L'attestation d'une telle littérature constitue une bonne indication du caractère distinctif des patois d'oïl dans des provinces qui ont massivement contribué à l'immigration en Nouvelle-France. En plus d'être distinctifs, ces patois devaient être vivaces, notamment en milieu populaire et paysan. En effet, plusieurs auteurs font état de la persistance des patois en milieu rural, dans un rapport de diglossie avec le français, jusqu'à une époque relativement récente dans plusieurs provinces de la France d'oïl qui ont exporté de nombreux colons. Comme nous l'avons vu plus haut, Cohen a constaté qu'un patois qui lui était difficilement compréhensible se parlait encore en milieu rural dans la région de Niort (Poitou) durant les années 1950, et que les gens de l'extérieur (y compris les étrangers) l'apprenaient pour s'intégrer à la communauté locale. Dans le même ordre d'idées, Rivard (1914: 9-20) fait mention d'un ouvrage rédigé par Guerlin de Guer (1901) qui témoigne du fait que dans la commune de Thaon, à douze kilomètres de Caen (Normandie), en dépit du fait qu'une partie des habitants de la commune exercent leur métier en ville, «le patois

s'est conservé dans un état de pureté remarquable, malgré l'école, malgré le service militaire, malgré l'émigration vers les villes, les jeunes gens, sans présenter sans doute un patois aussi caractéristique que les vieillards, restent encore fidèles au parler de la région».

Également symptomatiques de la vitalité des patois sont les attestations de communautés patoisantes en milieu populaire urbain dans plusieurs des provinces mentionnées plus haut. Il faut dire qu'aux XVII^e et XVIII^e siècles, à l'exception dans une certaine mesure de Paris, les quartiers populaires des villes de France (même les plus grosses) drainaient essentiellement une population rurale provenant des régions avoisinantes (Braudel 1986) et donc parlant des patois proches les uns des autres qui pouvaient donner lieu à des koinè. Ainsi Lefebvre (1988) fait état de la persistance du patois picard dans les quartiers populaires de Lille jusque vers le tournant du siècle et de son pouvoir d'attraction (les gens de l'extérieur s'assimilaient à la communauté patoisante). Même son de cloche chez Rivard (1914: 9-20) et Lozay (1982b), qui signalent l'existence de patois parlés en milieu populaire à Lyon et à Rouen au XVII^e siècle, et chez Cohen (1972: 30), qui, cela est remarquable, fait état de la persistance, jusqu'à récemment, d'un patois dans un faubourg populaire de Poitiers. Les nombreuses attestations de patois dans les quartiers populaires urbains sont une facette importante de la problématique qui nous intéresse. En effet, même si nous avons supposé plus haut que le fait de provenir d'une ville était un facteur favorable à la connaissance du français, il nous semble également logique, à la lumière des faits qui viennent d'être rapportés, de supposer que, parmi les colons originaires des villes (à plus forte raison des petites villes), il devait y avoir des individus qui parlaient patois. Si l'on rajoute à ces patoisants d'origine urbaine les patoisants d'origine rurale provenant des provinces autres que l'Île-de-France, on arrive à la conclusion que, comme l'ont affirmé Barbaud et d'autres avant lui, il y avait sans doute de nombreux patoisants parmi les colons qui ont fait souche en Nouvelle-France.

Reste à savoir si, comme le prétendent Barbaud, Rivard (dans ses premiers écrits sur la question, cf. Poirier) et Dulong (1973), nombre des colons patoisants étaient des locuteurs unilingues. De ces trois auteurs, c'est Barbaud qui fournit l'argumentation la plus explicite et la plus détaillée à l'appui de cette thèse. Parmi les auteurs qui sont intervenus dans le débat sur les origines et le statut linguistique des colons, il est aussi le seul qui se risque à plusieurs estimations statistiques de l'importance des colons patoisants et des colons francisants. Selon cet auteur, d'après les données de Lortie (1914) qui couvrent l'ensemble du XVII^e siècle, il y avait 34% de patoisants unilingues (ignorant le français), 32% de patoisants bilingues (connaissant le français) et 34% de francisants unilingues; d'après les données de Trudel (1973), en 1663 (point de référence chronologique retenu par cet auteur), il y avait 30% de locuteurs patoisants unilingues, 31% de patoisants bilingues et 39% de francisants unilingues. En bref, pour Barbaud, environ un tiers des

colons ne parlaient que le patois. Bien qu'ils ne se réfèrent pas aux statistiques de Barbaud, Chaudenson et Poirier contestent indirectement leur validité puisqu'ils rejettent l'idée de l'existence d'un fort contingent de patoisants unilingues en Nouvelle-France et, partant, la thèse de la francisation avancée par Barbaud.

Donnons quelques précisions sur la méthode de calcul utilisée par cet auteur. Pour déterminer le statut linguistique des colons, Barbaud s'appuie sur deux types de données: les réponses fournies par les correspondants de l'abbé Grégoire à six questions sur l'usage des patois et du français dans leur région, et les données sur l'alphabétisation des Français contenues dans Furet et Ozouf (1977). En ce qui concerne les réponses des correspondants de Grégoire, Barbaud (1984: 76) nous dit avoir privilégié les réponses concernant les campagnes des régions couvertes par ceux-ci car au XVII^e siècle la majorité des Français étaient d'origine rurale et il en était de même, selon Trudel (1973), pour les pionniers (cf. plus haut). En ce qui concerne les données sur l'alphabétisation, elles jouent un rôle primordial dans le cas des provinces ou des régions pour lesquelles les données fournies par les correspondants de Grégoire font défaut.

La démarche de Barbaud invite à plusieurs commentaires. Tout d'abord, on pourrait reprocher à cet auteur d'avoir accordé une trop grande importance à la province d'origine des colons pour établir leur statut linguistique et de ne pas avoir tenu compte de leur habitat d'origine ni de leur statut professionnel. Chaudenson et Poirier ne manquent pas de lui faire cette critique. La décision de donner un poids prépondérant aux réponses des correspondants de Grégoire qui concernaient les campagnes nous semble également critiquable, car elle a eu sans doute pour effet de sous-évaluer encore plus la proportion des locuteurs francisants. Nous avons vu plus haut que, selon Charbonneau et Guillemette, près de 60% des pionniers étaient d'origine urbaine. Par ailleurs, parmi les colons d'origine rurale, il y avait sans doute, au dire de Charbonneau et Guillemette (à paraître) et de Chaudenson, des gens de métier. On conçoit donc qu'en utilisant les critères de l'habitat d'origine et du statut professionnel des colons on puisse arriver à une estimation de l'importance proportionnelle des colons francisants (et inversement de ceux qui ignoraient cette langue) qui soit plus élevée que celle à laquelle est arrivé Barbaud. Par ailleurs, comme le fait valoir justement Chaudenson, les différents aspects de la grande aventure coloniale vécue par les immigrants:

l'accès à l'information, la décision de partir, le choix de la destination, la recherche d'un embarquement, les délais du départ (souvent des semaines ou même des mois), la longueur de la traversée (jusqu'à un an parfois) font que le colon qui débarque en Nouvelle-France, aux Antilles ou à Bourbon n'est *nullement représentatif de la moyenne* [souligné par l'auteur] de sa classe sociale d'origine. Il est donc impossible, à mon sens, de supposer un unilin-

guisme dialectal de la part de la grande majorité de ceux qui ont affronté, traversé et surmonté de telles épreuves.

Le point de vue de Chaudenson rejoint celui de Niederehe (1987), qui croit que ne participait pas à l'aventure coloniale qui voulait. Étaient favorisés les colons qui répondaient à certains critères sociaux, dont celui de pouvoir s'exprimer en français (peu importe qu'il fût régional). Au bout du compte, on est plutôt amené à penser que les patoisants unilingues, contrairement à ce que prétend Barbaud, ne représentaient, au mieux, qu'une faible proportion des colons de la Nouvelle-France.

2.4. *Pourquoi et comment a-t-on abandonné les patois en Nouvelle-France?*

Même si, selon toute vraisemblance, la grande majorité des colons patoisants connaissaient le français, il ne va pas de soi qu'ils devaient nécessairement abandonner leur patois au profit du français, a fortiori si le patois était leur idiome maternel et le français leur deuxième langue. On a vu plus haut que dans les campagnes poitevines ou normandes les patoisants ont certes acquis le français (de longue date selon Cohen), mais qu'ils ont conservé, au fil des ans et des siècles, leur patois. Il n'est donc pas superflu de se demander pourquoi il n'en a pas été ainsi en Nouvelle-France.

Dans la réflexion sur la disparition des patois en Nouvelle-France, on a traité, souvent sans les distinguer clairement, de deux questions: la francisation des patoisants unilingues et l'abandon des patois au profit du français par les patoisants bilingues. Essayons de faire un bref résumé chronologique des différentes hypothèses explicatives. Rivard, qui dans ses derniers écrits sur la question (1914: 9-20) ne croyait plus que les patoisants unilingues formaient un groupe numériquement important (cf. Poirier), est néanmoins d'avis que: 1) ceux-ci se sont francisés en interagissant avec plusieurs interlocuteurs clefs: les marchands, les membres du clergé, les officiers et les administrateurs, ou encore, pour certains, en allant à l'école paroissiale (thèse soutenue aussi par Gosselin 1914); et 2) ces mêmes facteurs auraient entraîné l'abandon des patois. Brunot (1967), après lecture des publications de Rivard et de Gosselin, rejette la plupart de ces explications. Il estime que les interactions postulées par Rivard, compte tenu de la dispersion des colons sur un très grand territoire et de leur isolement (notamment durant l'hiver), étaient trop sporadiques pour donner lieu à l'apprentissage du français. En ce qui concerne la scolarisation, il fait valoir que celle-ci était fort modeste, dispensée seulement dans quelques paroisses urbaines et en grande partie par le truchement du latin. Les vraies explications, selon Brunot, doivent être cherchées essentiellement au sein des unions matrimoniales. Alors qu'en France, en milieu rural notamment, la plupart des mariages se faisaient entre gens de la localité ou de villages avoisinants (parlant le même patois) – condition favorable à la reproduction des patois –, il n'en était pas de même en Nouvelle-

France, où des unions entre colons de provinces différentes ont dû, par nécessité, avoir lieu. De telles unions rassemblaient des locuteurs parlant des patois différents et mutuellement incompréhensibles ou des patoisants et des francisants, deux cas de figure peu favorables au maintien des patois.

Dans les écrits ultérieurs sur la question, notamment chez Barbaud (1984) et chez Asselin et Mc Laughlin (1981; *infra*), on trouve des objections aux explications de Rivard qui sont similaires à celles formulées par Brunot. Cela dit, on constate que pour Asselin et Mc Laughlin l'invalidation des explications de Rivard signifie, a contrario, que des conditions favorables à la persistance des patois régnaient en Nouvelle-France. Or comme les témoignages de l'emploi des patois en Nouvelle-France sont quasi inexistantes, c'est, pensent-elles, qu'il y avait en fait peu de différences entre le français central parlé à l'époque et les patois, et qu'il n'y avait donc pas en fin de compte de patois distinctifs à abandonner! Nous reviendrons sur les vues de ces deux auteurs dans la section suivante. Pour Barbaud, qui croit fermement en la présence en Nouvelle-France d'un fort contingent de locuteurs patoisants parlant des dialectes différents et mutuellement incompréhensibles, si les explications de Rivard sont insatisfaisantes, le problème de la disparition des patois demeure et on doit donc rechercher d'autres explications. Celles fournies par Barbaud consistent essentiellement en une élaboration de l'hypothèse de Brunot qui, nous l'avons vu, estime que les mariages entre francisants et patoisants ou entre locuteurs de patois différents ont joué un rôle primordial dans l'abandon des patois. Barbaud exagère donc quelque peu quand il estime que sa thèse «rompt substantiellement non seulement sur le plan méthodologique mais aussi sur le plan explicatif avec toute la tradition des recherches antérieures».

Après avoir attribué un statut linguistique aux colons mariés qui avaient fait souche en 1663 – patoisant unilingue, patoisant bilingue, francisant unilingue –, Barbaud tente d'estimer le statut linguistique de leur descendance à partir de deux prémisses. Il postule en premier lieu que les mères jouent un rôle primordial dans la reproduction linguistique et donc que l'on peut généralement prédire la compétence linguistique des enfants à partir de celle de leur mère. Par exemple, il prédit que les enfants d'une mère francisante seront francisants même si le père est patoisant. Cependant, étant donné que le français jouissait d'un prestige et d'une valeur utilitaire supérieurs, il suppose également que, lorsqu'une mère patoisante unilingue épousait un père francisant, elle se francisait en partie et les enfants accédaient à une connaissance du français supérieure à celle de la mère. Son estimation l'amène à déterminer plusieurs cas de figure plus ou moins favorables ou défavorables au maintien du patois: 1) lorsqu'une mère francisante était mariée à un père patoisant (unilingue ou bilingue) ou lorsqu'une mère patoisante bilingue était mariée à un père francisant, on ne transmettait que le français aux enfants (transfert total au français); 2) lorsqu'une mère patoi-

sante unilingue était mariée à un père francisant ou lorsqu'une mère patoisante bilingue était mariée à un père patoisant (unilingue ou bilingue), on transmettait le français et le patois (transfert partiel au français); et 3) lorsqu'une mère patoisante unilingue était mariée à un père patoisant (unilingue ou bilingue), on ne transmettait que le patois (maintien du patois). En appliquant son modèle théorique à la première génération souche (les enfants des immigrants) et en focalisant sur les effectifs féminins (les mères et leurs filles), l'auteur constate qu'au sein de la jeune génération le transfert linguistique était déjà bien amorcé puisqu'il y avait augmentation de 9% du nombre des locutrices francisantes, augmentation de 2% du nombre des locutrices patoisantes bilingues et diminution de 11% du nombre des locutrices patoisantes unilingues par rapport aux mères immigrantes. Postulant que par la suite ce processus ne pouvait faire que boule de neige et qu'il a été sans doute intensifié par l'arrivée ultérieure du contingent francisant des Filles du roi, l'auteur en arrive à la conclusion que, vers 1680, l'extinction des patois en Nouvelle-France était chose faite.

L'étude de Barbaud a le mérite incontestable de nous offrir un cadre théorique qui permet une description plus systématique que dans le passé de certaines des modalités sociologiques de la francisation des patoisants et de l'abandon des patois. Par ailleurs, elle fait avancer la réflexion sur un espace social qui, compte tenu de la dispersion et de l'isolement des colons et du caractère embryonnaire de la scolarisation, a dû jouer un rôle important dans l'abandon des patois. Cela dit, ce modèle nous semble comporter quelques points faibles. Le premier concerne la méthode d'attribution d'un statut linguistique aux colons. Nous avons vu plus haut que l'auteur infère un tel statut à partir de leur province d'origine et à la lumière des données fournies par les correspondants de Grégoire concernant surtout la population rurale des provinces. Or les résultats des recherches de Charbonneau et Guillemette et de Chaudenson montrent clairement que, pour déterminer le statut linguistique des colons, on devra désormais prendre en compte un *ensemble* de facteurs sociologiques complémentaires incluant au moins: la province d'origine, la profession, l'habitat d'origine, l'alphabétisme et le sexe. Barbaud (1984) était du reste conscient des limites de son modèle. Dans son livre il précise qu'il a considéré comme francisants ou patoisants bilingues 3,4% des couples provenant d'une province patoisante, car l'homme exerçait une profession qui de toute évidence impliquait la connaissance du français. Quoi qu'il en soit, les estimations de Barbaud apparaissent maintenant comme manquant de finesse.

En ce qui concerne la question de la francisation des patoisants unilingues, on peut reprocher au modèle de Barbaud d'être trop (voire exclusivement) centré sur le foyer. Ainsi, par exemple, dans le cas des mariages entre patoisants unilingues, le modèle prédit que ces couples échapperont à la francisation et que leurs enfants subiront le même sort, à moins qu'ultérieurement

ils ne contractent un mariage hétérolinguistique. Or il nous semble plausible de supposer que les patoisants unilingues (parents et enfants) pouvaient se franciser en partie en dehors du foyer par le biais des contacts avec des locuteurs francisants ou patoisants bilingues. Même si les interactions avec des locuteurs francisants postulées par Rivard étaient sporadiques, il y avait aussi les contacts avec les voisins (lors des travaux agricoles, par exemple), interactions dont on parle peu dans la littérature mais qui nous semblent sociolinguistiquement plus significatives (et peut-être même plus fréquentes) que les interactions avec les locuteurs francisants géographiquement et socialement plus éloignés dont parle Rivard.

En ce qui concerne l'abandon des patois, le modèle de Barbaud est trop rigide dans certaines de ses prédictions. Par exemple, dans le cas des mariages entre patoisants bilingues, Barbaud postule que l'on transmettra les deux codes aux enfants. Or il nous semble également plausible que certains de ces couples aient pu aussi prendre la décision de ne transmettre que le français (a fortiori s'ils ne parlaient pas le même patois), décision qui serait conforme à son hypothèse de la supériorité du statut du français sur le patois. Les recherches démolinguistiques sur le transfert linguistique en communauté linguistique minoritaire, auxquelles se réfère abondamment cet auteur, ne manquent pas d'exemples qui nous autorisent à faire une telle supposition. Dans le cas des mariages entre patoisants unilingues, son modèle prédit qu'il y aura maintien du patois au sein de la progéniture. Barbaud est conscient de la faiblesse de cette prédiction, car il reconnaît que les unions entre colons parlant des patois différents étaient possibles (Charbonneau et Guillemette signalent que les unions entre personnes de la même province n'étaient guère plus fréquentes que celles entre personnes de provinces différentes). Selon Brunot (1967), une recherche menée par Terracher (1915) sur les patois en Angoumois a montré que, même lorsqu'ils étaient tous deux originaires de cette province, les couples qui parlaient des patois de régions différentes tendaient à abandonner le patois. On peut donc supposer que les mariages entre colons patoisants unilingues parlant des dialectes différents pouvaient aussi se solder par l'abandon d'un des deux patois, ou l'élaboration d'une koinè (dans le cas de patois plus ou moins semblables) ou même encore, à la suite de la francisation d'un ou des deux membres du couple, par un abandon progressif des patois.

Finalement, le modèle de Barbaud ne nous renseigne guère sur les facteurs externes (en dehors du foyer) qui ont pu pousser les patoisants à abandonner leur idiome maternel. Parmi ces facteurs, le fait de ne plus pouvoir communiquer en patois dans des situations où cela était possible dans l'Ancien Monde nous semble avoir joué un rôle prépondérant. Dans l'Ancien Monde, la communication en patois avec les voisins et la famille élargie était hautement probable, probable avec les commerçants et artisans du bourg et dans les marchés, possible aussi avec certains marchands, artisans ou notables

à la ville et même à l'école (nous avons vu plus haut que l'école préévolutionnaire pouvait fonctionner en patois). Par contraste, dans le Nouveau Monde, c'était sans doute, compte tenu de la diversité des colons patoisants, le recours au français qui s'imposait le plus souvent dans ces mêmes situations. Cela a dû avoir pour effet de persuader les colons patoisants que, de « lecte » communautaire (« *we code* »), leur patois maternel était devenu, au mieux, un code réservé à la communication intrafamiliale (dans le cas d'un mariage homolinguisque) ou, au pire, un parler qui pouvait servir de support à la pensée intérieure (dans le cas d'un mariage hétérolinguisque) et à de rares interactions avec d'autres colons parlant le même patois, et donc en fin de compte qu'on pouvait s'en passer. Une deuxième raison de l'abandon des patois est reliée à l'étiollement linguistique qui a dû découler du manque d'occasions de communiquer en patois. En effet, un tel manque a dû occasionner un appauvrissement de la structure des patois et une tendance accrue à la convergence vers le français, deux aspects de l'évolution des patois qui ont pu intensifier la tendance à les abandonner.

2.5. *L'antithèse*

Comme nous l'avons vu, Asselin et Mc Laughlin, de même que Laurendeau, estiment que les dialectes d'oïl, à l'époque de la colonisation de la Nouvelle-France, ne différaient pas les uns des autres et du français au point d'entraver la communication entre leurs locuteurs respectifs. Les questions examinées plus haut leur paraissent donc constituer une fausse problématique. Asselin et Mc Laughlin commencent par présenter les « faits » propres à la réalité sociolinguistique de la Nouvelle-France qui soutiennent leur thèse. Leur argumentation consiste essentiellement à opposer deux ensembles de faits. D'une part, on trouvait en Nouvelle-France un ensemble de conditions qui étaient favorables au maintien des patois : dispersion des colons sur un large territoire, prépondérance de deux régions réputées patoisantes dans l'immigration des colons (la région Poitou-Charentes et la région Normandie-Perche), très nette tendance chez les immigrants de ces régions à se marier entre eux, prédominance des colons d'origine rurale et caractère embryonnaire de la scolarisation, celle-ci pouvant être si besoin dispensée en patois. D'autre part, les témoignages de la persistance des patois en Nouvelle-France font crucialement défaut, notamment dans les observations des premiers voyageurs qui sont venus visiter la colonie. Nombre de ces derniers se sont, en fait, plu à souligner que le *français* local frappait par sa « grande pureté ». Selon Asselin et Mc Laughlin, ces deux ensembles de faits ne sont conciliables que si l'on postule qu'il n'y avait pas de problèmes de communication entre les colons originaires des différentes régions de la France d'oïl.

Les remarques d'Asselin et Mc Laughlin sur l'existence de conditions favorables au maintien des patois nous semblent dans l'ensemble bien

fondées. On doit quand même leur apporter, à la lumière des résultats des recherches récentes, quelques corrections.

Tout d'abord, selon Charbonneau et Guillemette, il n'y a qu'une *légère* tendance à ce que les colons originaires de l'Ouest et du Nord-Ouest se marient avec des gens originaires de la même région. En d'autres termes, le comportement inverse n'est pas rare. Charbonneau et Guillemette, du reste, prennent soin de préciser le sens qu'il faut donner à ces statistiques. De *la même région* veut dire de la même province ou du même ensemble de provinces (p. ex. Poitou, Charentes, Aunis, Saintonge et Angoumois) mais pas nécessairement du même village ou de la même région d'une province donnée. On peut donc se demander si des statistiques plus strictes sur la provenance géographique des membres de couples de pionniers ne feraient pas apparaître une tendance inverse: rareté des mariages entre gens provenant exactement de la même région au sens strict de ce terme. Il est pertinent de rappeler ici les découvertes de Terracher (1915), cité par Brunot (1967), sur les facteurs favorables à la disparition des patois en Angoumois: lorsque des patoisants de régions relativement éloignées se marient entre eux, on observe une tendance à l'abandon du patois. La thèse de la prédominance des colons d'origine rurale adoptée par Asselin et Mc Laughlin et par Barbaud (à l'instar de Trudel 1973) nous semble aussi quelque peu remise en question par les découvertes de Charbonneau et Guillemette. Nous ne reviendrons pas sur cet aspect de la problématique. Finalement, en ce qui concerne l'emploi du patois pour la scolarisation des enfants des colons, nous l'estimons peu probable, car les écoles paroissiales de l'époque étaient peu nombreuses et situées dans quelques localités «urbaines». La population scolaire était donc fatalement hétérogène en ce qui concerne les origines géographiques des parents, fait qui rendait improbable sinon impossible l'enseignement en patois. En bref, on arrive à un point de vue plus nuancé que celui d'Asselin et Mc Laughlin: en Nouvelle-France, il y avait à la fois des conditions favorables et des conditions défavorables au maintien des patois.

Passons maintenant à l'argumentation relative à l'absence de témoignages qui attesteraient l'existence de problèmes de communication entre patoisants ou entre patoisants et francisants. Tout d'abord, on doit remarquer que nous disposons d'un tel témoignage. Il a été rapporté par Brunot (1967): lors d'un procès dans la seigneurie de Lauzon, en 1666, un témoin mentionne qu'il n'a pas saisi une partie de la conversation entre le «défendeur» et le «demandeur», car le premier a eu recours à son patois. Hormis la possibilité (fort réduite, cf. plus haut) que ledit défendeur fût originaire de la France d'oc, ce témoignage qu'Asselin et Mc Laughlin relèguent à une note nous semble, en dépit de son unicité, un contre-argument de poids aux vues de ces auteurs. Le deuxième point sur lequel nous sommes en désaccord avec Asselin et Mc Laughlin concerne l'interprétation de la rareté des témoignages tels que celui rapporté par Brunot. Nous n'y voyons pas la preuve que le prétendu

problème des patois n'existait pas, mais estimons plutôt qu'il s'agit d'une indication qu'en Nouvelle-France les patois étaient condamnés à une existence souterraine. Idiomes que l'on utilisait essentiellement pour la communication intrafamiliale, parlés de statut inférieur (cf. Laurendeau) et, partant, susceptibles d'être occultés en présence de gens qui étaient éloignés du cercle familial, comme l'étaient justement les voyageurs en provenance de l'étranger, les patois risquaient donc de passer inaperçus.

Examinons maintenant les arguments reposant sur des faits relatifs au statut des patois et du français central dans la France du XVII^e siècle. L'essentiel des arguments de ces auteurs réside dans leur réfutation de l'interprétation que des linguistes comme Rivard, Brunot ou Barbaud ont faite des données recueillies par l'abbé Grégoire (cf. plus haut). Elles font valoir notamment que l'abbé Grégoire, en bon jacobin qu'il était ou qu'il voulait paraître, a pu faire une lecture sélective des réponses fournies par ses enquêteurs, qui l'a amené à exagérer l'importance des patois. Elles rappellent aussi, comme le fait Laurendeau, qu'à l'époque de la Révolution les membres de l'élite considéraient comme patois un vaste ensemble de variétés de langue parlées en France – qui allait des idiomes étrangers (non gallo-romans) au français populaire des milieux urbains en passant par les variétés de langue gallo-romanes rurales –, qu'ils tendaient à exagérer la prétendue « opacité » des patois (patois était fréquemment associé au mot *charabia*, selon Laurendeau) et que seul leur propre parler méritait l'appellation de langue. Par contraste, dans la France d'oïl, le peuple des villes ou les gens de la campagne étaient sensibles aux points communs qui unissaient leur parler à la langue française et considéraient qu'il était une forme de français. Puisque les correspondants de Grégoire appartenaient à l'élite (notables, membres du clergé, etc.), on peut se demander s'ils n'ont pas donné au mot *patois* employé dans les questions de l'enquête le sens large mentionné plus haut, et s'ils n'ont pas eux aussi consciemment ou inconsciemment exagéré le caractère distinctif des parlés de leur région. En bref, ces deux auteurs font une utile mise en garde contre une lecture moderne des données de l'enquête de Grégoire et, d'une façon plus générale, des données sur l'usage du patois contenues dans les sources antérieures au XIX^e siècle. À ce sujet, elles estiment que Rivard, Brunot, Dulong, Barbaud, etc., n'ont pas été sensibles à la coloration idéologique des réponses fournies par les enquêteurs de Grégoire et qu'ils ont fait une lecture anachronique des données de l'enquête. Ils ont donné au mot *patois* le sens moderne, restrictif et technique de vernaculaire gallo-roman qui diverge du français au point d'être inintelligible pour un francisant. Corollairement, ils en sont venus à supposer que ces parlés ont été exportés en Nouvelle-France, et à échafauder une théorie de la francisation ou de l'abandon de ces patois. Finalement, Asselin et Mc Laughlin font valoir que dans les réponses des correspondants de Grégoire on peut relever des données qui

témoignage du fait que le parler local (notamment du Poitou et de la Bourgogne) différait peu du français central.

Le témoignage relatif au Poitou est plus crucial que celui sur la Bourgogne, car la première région a largement contribué à l'immigration en Nouvelle-France, alors que la deuxième ne l'a fait que très marginalement. Il convient donc de s'arrêter quelque peu sur le détail des réponses du correspondant Poitevin. Comme le font valoir Asselin et Mc Laughlin, à la question «L'usage du français est-il universel dans votre région?», le correspondant répond par l'affirmative et précise qu'«on n'y parle aucun patois; que le peuple des villes et les gens de la campagne parlent un français altéré, corrompu qui ne diffère guère de village à village, de bourg à bourg». Peut-on en conclure, comme le font Asselin et Mc Laughlin, qu'il n'y avait pas de patois dans la région? Nous ne le pensons pas, car le correspondant fournit d'autres réponses (ces deux auteures ne les mentionnent pas) qui suggèrent l'existence de parlers gallo-romans variant d'une région à l'autre et pourvus d'une *morphophonologie distinctive*, c'est-à-dire des patois plus ou moins éloignés du français. Ainsi, lorsqu'on lui demande de fournir des renseignements sur les particularismes linguistiques du patois local, il signale que la majorité des mots se terminent en *a* (p. ex. *ma, ta, sa* pour *moi, toi, soi*; *chapea* pour *chapeau*) et il ajoute qu'à Niort et aux environs, c'est la terminaison *o* qui prévaut, dans les contrées de Bressuire et de Thouars, c'est la terminaison *j*, et à Poitiers et dans les petites villes avoisinantes, c'est la terminaison *e*. À la lumière de ces réponses, on est en droit de se demander si le flou terminologique qu'Asselin et Mc Laughlin rapportent au sujet du mot *patois* ne vaut pas aussi pour le mot *français* (le peuple n'utilisait-il pas ce mot au sens large?) et si, en l'absence de renseignements précis sur les particularismes des parlers locaux ou indépendamment de tels renseignements, on peut se servir des réponses des correspondants de Grégoire aux questions générales sur l'expansion du *français* et la persistance des *patois* pour étayer l'une ou l'autre des deux thèses opposées. Finalement, on ne doit pas perdre de vue que le rapport de l'abbé Grégoire est muet sur plusieurs provinces qui ont massivement contribué à l'immigration en Nouvelle-France, à savoir l'Aunis, la Saintonge, l'Angoumois, la Normandie et le Perche. Compte tenu de ces lacunes et du caractère passablement ambigu des réponses fournies par les correspondants de Grégoire, il nous semble nécessaire de recourir à d'autres sources pour éclairer notre lanterne. Or, à la lumière des témoignages fournis par des linguistes ou érudits sur les caractéristiques des parlers locaux dans les provinces de l'Ouest, du Centre-Ouest et du Nord-Ouest, sur leur vitalité à la campagne comme à la ville et sur l'existence dans ces provinces de textes littéraires en patois (cf. plus haut), il nous paraît difficile de nier que dans plusieurs des régions de ces provinces se parlaient des parlers gallo-romans distinctifs et pas toujours compréhensibles pour des locuteurs du français central ou pour des patoisants de régions éloignées. Cela dit, on se doit de signaler

que, si ces témoignages remettent en question la thèse d'Asselin et Mc Laughlin, ils ne l'invalident pas complètement. En effet, il nous semble raisonnable de supposer qu'à l'extérieur de la capitale, dans les villes et villages de l'Île-de-France et des régions avoisinantes et peut-être même dans certaines des localités des provinces périphériques, les parlers locaux étaient sans doute assez proches du français (sans pour cela coïncider avec lui, cf. Morin). Le fait que l'on n'atteste pas de textes littéraires en patois dans les régions proches du Centre (Picoche 1973) est sans doute symptomatique d'une telle convergence. En d'autres termes, on peut donc supposer qu'il y avait aussi en France d'oïl des situations où le patois et le français n'étaient pas des codes distincts mais étaient unis par un rapport de type diastratique (Niederehe 1987) ou formaient un continuum avec le français (cf. Hull), c'est-à-dire qu'ils pouvaient être considérés comme des (socio)lectes appartenant à la même langue.

Passons maintenant à la contribution de Laurendeau. Son étude se situe dans le prolongement direct de celle d'Asselin et Mc Laughlin. En effet, il y approfondit l'analyse du contenu du mot *patois* entamée par ces auteures et entreprend un examen détaillé des réponses des correspondants de Grégoire dans le but de démontrer que, comme l'estiment Asselin et Mc Laughlin, aux XVII^e et XVIII^e siècles les patois étaient compréhensibles pour un francisant et mutuellement intelligibles, et donc qu'il n'y a pas eu de choc des patois en Nouvelle-France. Au début de son étude, l'auteur énonce les préalables théoriques et méthodologiques de toute analyse de contenu portant sur des commentaires épilinguistiques (c'est-à-dire l'ensemble des propos, oraux ou écrits, tenus par les membres d'une société donnée sur les différents aspects de la langue ou des langues ou des dialectes qui y sont en usage). Dans cet énoncé, il fait notamment ressortir le fait que les commentaires épilinguistiques reflètent davantage les attitudes des groupes concernés (ceux qui sont visés par le commentaire et ceux qui en sont les auteurs) que les faits objectifs qu'ils décrivent, et donc qu'il faut se garder de faire une lecture littérale de ce genre de commentaire.

Dans la première partie de son étude, Laurendeau fait une présentation des définitions données au mot *patois* par les dictionnaires et encyclopédies des XVII^e et XVIII^e siècles et du premier quart du XIX^e et dégage les principaux traits du sémantisme de ce terme. L'analyse de Laurendeau confirme et amplifie l'idée avancée par Asselin et Mc Laughlin selon laquelle, à l'époque de la colonisation de la Nouvelle-France, le mot *patois* était polysémique et pouvait référer à l'ensemble des variétés de langue qui différaient plus ou moins du français parlé par l'élite et que l'on considérait comme des jargons incompréhensibles. Ainsi *patois* est défini tour à tour comme: langage local, langage provincial, langage du peuple, langage des enfants, tournures ou façons de parler provinciales employées par les provinciaux qui débarquent à Paris lorsqu'ils s'expriment en français, et même langue étrangère! On était donc loin de l'acception moderne et restrictive du

mot *patois*. Par ailleurs, Laurendeau met en avant deux valeurs qui sont fréquemment associées au concept de patois : l'idée que les patois sont des variétés de langue vulgaire, corrompue et inférieure et celle qu'ils sont difficilement compréhensibles pour les locuteurs francisants, à preuve l'emploi de l'exemple définitoire, *je n'entends point son patois*, qui revient dans de nombreuses définitions comme une sorte de leitmotiv, et le recours assez fréquent au mot *charabia*. Lorsqu'on considère ces définitions dans une perspective diachronique, on constate plusieurs évolutions intéressantes. Tout d'abord, on observe une certaine restriction du sens du mot *patois*. À la toute fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e, ce mot tend à ne plus désigner que les variétés de langue gallo-romanes parlées dans les différentes provinces et on l'emploie donc dès lors avec les adjectifs dérivés à partir des noms de province, par exemple patois normand, patois bourguignon. Durant cette même période, on constate aussi une atténuation relative des valeurs péjoratives mentionnées plus haut et, plus nette encore, de l'idée que les patois étaient des variétés de langue incompréhensibles. Seul le dictionnaire de l'Académie maintient « mordicus » cette idée durant toute la période considérée. En bref, si vers la fin de la période considérée on observe les premiers signes d'une évolution qui préfigure l'usage moderne du mot *patois*, on est frappé par le fait que, jusqu'à l'époque où l'abbé Grégoire a rédigé son rapport d'enquête, le mot *patois* est polysémique et associé à l'idée d'inintelligibilité. La mise en garde d'Asselin et Mc Laughlin contre une lecture anachronique et littérale des réponses fournies par les correspondants de Grégoire semble donc bien justifiée.

Dans la deuxième partie de son étude, Laurendeau tente principalement de démontrer que « la manipulation du concept de patois avant 1790 et chez certains [mis en relief par nous] correspondants de l'abbé Grégoire suggère nettement une intelligibilité mutuelle des patois d'oïl assez tôt au XVIII^e siècle ». Les preuves recherchées par cet auteur sont donc en deçà de ce qu'il serait nécessaire de fournir pour complètement valider la thèse d'Asselin et Mc Laughlin. On peut donc s'étonner qu'il endosse sans réserve cette thèse, car telle qu'elle est formulée par ces auteurs, elle n'admet pas d'exception. Voyons maintenant si Laurendeau réussit pleinement sa démonstration. En toute honnêteté, nous ne pouvons répondre par l'affirmative. En effet, il est vrai que dans les réponses des correspondants reproduites par Laurendeau il y en a plusieurs qui vont dans le sens de la thèse d'Asselin et Mc Laughlin. Certaines affirment clairement qu'il y avait intercompréhension (ce qui est rare : réponses 224 et 203) ou encore que le parler local était (très) proche du français (preuve indirecte de l'intercompréhension avec le français : réponses 269, 204, 218, 227). Cependant, il y a aussi des réponses qui mettent en avant des faits (socio)linguistiques qui soutiennent l'idée que, dans la région couverte par le correspondant, un patois coexiste avec le français ou que le premier est pourvu d'une morphophonologie distinctive ou d'un voca-

bulaire de base qui lui est propre, même si par ailleurs les *radicaux* de ses vocables sont les mêmes (ou presque les mêmes) que ceux du français et même s'il a emprunté des mots au français. Cela vaut pour les réponses 220, 234, 225, 233, 201, et même pour la réponse 221 qui, bien qu'elle commence par une affirmation de l'identité du patois et du français, fournit ensuite des renseignements qui soulignent le caractère phonologiquement distinctif du premier. On serait donc dans la situation de complémentarité diglossique évoquée par Cohen (cf. plus haut). Un dialecte distinctif est maintenu comme un « *we code* », alors que l'on a recours au français pour la communication avec les gens de l'extérieur ou pour la communication intracommunautaire dans certains secteurs de la société conquis par cette langue. Si ces faits n'invalident pas l'hypothèse d'une certaine intelligibilité entre le français et le patois (après tout, il est possible pour un francophone qui « tend l'oreille » de saisir des bribes lorsqu'il entend de l'italien), ils sont difficilement compatibles avec l'idée d'une intelligibilité mutuelle parfaite et remettent plus ou moins en question la première partie de la thèse d'Asselin et Mc Laughlin, selon laquelle il y avait peu de différences entre les patois d'oïl et le français. Si l'on ajoute à ces réponses celles qui sont peu probantes (car ambiguës) pour l'une ou l'autre des deux thèses opposées (p. ex. la réponse 203, qui affirme que les patoisants entendent le français – cas de figure compatible avec un statut de L2 pour le français – et qu'ils se comprennent entre eux – ce qui n'implique pas qu'un francophone pouvait les comprendre), on doit admettre que la démonstration de Laurendeau n'est qu'à moitié convaincante.

2.6. Conclusion

Au terme de cette première partie consacrée au pourquoi et au comment de l'implantation du français en Nouvelle-France, on peut essayer de dégager les acquis principaux et certaines des questions sur lesquelles la réflexion devra continuer.

Tout d'abord, les nouveaux éléments d'information apportés par les travaux de Charbonneau et Guillemette, de Chaudenson et de Poirier incitent à réviser considérablement à la baisse l'importance numérique des colons patoisants unilingues en Nouvelle-France. Désormais, il nous paraît difficile de soutenir, comme ont pu le faire Dulong ou, dans une moindre mesure, Rivard et Barbaud, qu'un nombre non négligeable de colons ne parlant que le patois sont venus s'installer en Nouvelle-France. L'idée que la grande majorité d'entre eux connaissaient déjà le français avant leur départ de France nous semble maintenant assez bien confortée. Cela dit, à la lumière de ce que l'on sait sur les origines sociales et géographiques des pionniers et sur l'histoire des patois de la France d'oïl, l'hypothèse que nombre des pionniers parlaient encore le patois ne nous semble pas non plus dénuée de fondement.

Au-delà de cette quasi-certitude, il faudrait essayer d'aller plus loin que ne l'ont fait Barbaud et d'autres chercheurs avant lui dans l'attribution d'un statut linguistique aux différents colons. Pour ce faire, les recherches devront être menées au moins sur deux fronts. Le premier concerne l'histoire des dialectes et du français. Même si, telle qu'elle a été formulée, la thèse d'Asselin et Mc Laughlin est trop catégorique pour être retenue dans son intégralité, il est clair qu'elle soulève une question qui se situe au cœur de la problématique qui nous concerne. Il nous semble donc important de poursuivre les recherches sur l'histoire externe et interne des patois et du français dans toutes les régions ou localités rurales et urbaines d'où provenaient les colons, dans le but de mieux caractériser: 1) les variétés de langue qui y étaient en présence: deux systèmes divergents (patois éloigné du français régional), deux systèmes convergents (patois proche du français régional), un seul système (patois ou français régional), et 2) leur statut social et leurs fonctions communicatives. On pourrait vouloir aussi continuer à creuser la question de l'intercompréhension entre patoisants et entre patoisants et francisants. Cela dit, nous sommes d'avis qu'il s'agit d'un critère parmi d'autres. Le fait que des patoisants et des francisants arrivent plus ou moins à se comprendre dans une région donnée ne veut pas dire que les premiers auront nécessairement le sentiment que leur parler maternel est du français (hypothèse d'Asselin et Mc Laughlin), car d'autres facteurs sociaux ou politiques (p. ex. la distance culturelle entre les patoisants et les francisants) pourront susciter ou renforcer chez les patoisants le sentiment inverse que leur parler maternel est socialement et linguistiquement distinctif.

Le deuxième front sur lequel devra être conduite la recherche visant à attribuer un statut linguistique aux différents colons est d'ordre démographique et sociologique. Nous avons vu plus haut que le statut socio-professionnel, l'alphabétisme et l'habitat d'origine étaient des critères utiles pour l'attribution d'un statut linguistique aux colons. On peut espérer que, avec le progrès de la recherche démographique sur la colonie laurentienne, on arrivera à déterminer avec plus de précision le profil de chaque colon en fonction de ces différents critères et que, interprétant ces données à la lumière des données sociolinguistiques sur les systèmes en présence dans les différentes régions d'origine, on arrivera à une attribution à la fois plus fine et plus fiable du statut linguistique des différents colons. Ainsi, par exemple, on pourrait supposer qu'étaient patoisants par excellence, c'est-à-dire unilingues (ou n'ayant qu'une connaissance passive du français), les colons qui étaient originaires d'un *village* où l'on parlait un patois distinctif, qui n'avaient pas été alphabétisés et qui travaillaient en France comme journaliers ou laboureurs. Reste à savoir combien de colons avaient un tel profil. Idéalement, l'attribution d'un statut linguistique aux différents colons pourrait se faire en fonction

des distinctions suivantes, qui n'épuisent pas toutes les possibilités⁶: locuteur unilingue parlant un patois divergent, locuteur unilingue parlant un patois convergent, locuteur bilingue parlant un patois divergent et une variété de français régional, locuteur «bilingue» parlant un patois convergent et une variété de français régional (plutôt un cas de bidialectalisme que de bilinguisme), locuteur «bilingue» parlant un patois convergent ou divergent et le français central normé, locuteur unilingue parlant une variété de français régional, locuteur unilingue parlant le français central populaire (s'il y en a eu) et locuteur unilingue parlant le français central normé (un membre de l'élite: noble, administrateur, officier, etc.).

En ce qui concerne les données de l'enquête de l'abbé Grégoire, on est forcé de conclure, à la lumière des différentes études qui les ont exploitées, qu'elles sont d'une utilité très relative pour avancer dans la recherche sur le statut et les caractéristiques des patois ou du français dans les régions de provenance des colons. L'ambiguïté du sens donné aux mots *patois* et *français*, le manque de précision des renseignements sur les caractéristiques linguistiques des parlers en présence et sur les localités ou régions concernées, les contradictions dans l'argumentation (sans parler des données qui sont manquantes), font des données fournies par l'enquête de l'abbé Grégoire des «armes à double tranchant». Le recours à des sources plus fiables, telles que les études sur les parlers locaux, même si elles concernent l'époque postrévolutionnaire, nous semblent une alternative préférable.

Finalement, on peut également espérer que la recherche sur les facteurs internes et externes favorables à l'*abandon* des différents patois dans le Nouveau Monde et sur les modalités sociolinguistiques d'un tel abandon continue à progresser, car elle n'est guère allée plus loin que la formulation de quelques hypothèses explicatives. Parmi les facteurs qui devront être pris en considération (ou faire l'objet d'une mesure plus précise), on peut mentionner: le degré de divergence du patois par rapport au français (les patois divergents ont dû faire l'objet d'un abandon rapide), le statut du patois en France (langue maternelle et première, langue maternelle mais devenue seconde, etc.), l'habitat des colons (paroisse rurale ou urbaine, présence de voisins parlant le même patois, etc.), le statut socioprofessionnel des colons, le statut linguistique des conjoints des colons mariés et le service dans l'armée ou les milices. Il est à souhaiter que la question de l'abandon des patois en Nouvelle-France retiendra l'attention des historiens et qu'ils viendront prêter main-forte aux linguistes pour faire avancer nos connaissances en la matière.

⁶ En effet, il pouvait y avoir aussi des locuteurs bilingues à compétence linguistique asymétrique (par exemple des locuteurs du français régional ou central qui comprenaient le patois mais qui n'en avaient qu'une connaissance active rudimentaire).

3. La genèse du français québécois

3.1. Introduction

Nous venons de voir qu'au début de la colonie un assez large ensemble de patois et de variétés de français ont dû coexister. Parmi les patois, ceux qui divergeaient fortement du français au point d'être des obstacles à la communication ont dû, compte tenu de la désintégration des communautés patoisantes, être voués à une extinction rapide. Par contre, les patois qui étaient suffisamment proches du français pour ne pas gêner outre mesure la communication intergroupe ont pu être maintenus par leurs locuteurs (à plus forte raison s'ils ne connaissaient d'autre idiome). Ces patois convergents, ainsi que l'ensemble des variétés de français exportées en Nouvelle-France (les français parlés dans les diverses régions de provenance des colons, le français central populaire et le français central normé), avaient sans doute suffisamment de traits communs ou ne présentant que des différences mineures, pour pouvoir être utilisés par leurs locuteurs respectifs dans la communication intergroupe. Il n'est pas inutile de souligner que cette phase initiale de contact dialectal impliquant une *multiplicité* de parlars est une dimension originale de la situation sociolinguistique de la Nouvelle-France par rapport à la France. En effet, dans le contexte de la colonie laurentienne, la communication intergroupe était sans doute plus fréquente et diversifiée qu'en France: unions matrimoniales entre colons originaires de régions différentes, interaction entre voisins originaires de régions différentes, service dans la milice, etc. On peut supposer que cette communication a été particulièrement intense et que la cohésion au sein de la colonie a été particulièrement élevée, car à l'heure actuelle, au Québec, on n'a plus le sentiment, comme cela a dû être le cas au début de la colonie, d'une coexistence de lectures plus ou moins distinctifs et plus ou moins intercompréhensibles. Au contraire, on est frappé par l'existence d'une variété de français unitaire qui présente considérablement moins de « variation dans l'espace » que le français à l'intérieur de l'Hexagone. Le français québécois contemporain présente certes de nombreux particularismes qui le distinguent du français hexagonal standardisé, toutefois les francophones québécois ont perdu conscience du fait que ces traits distinctifs ont, pour une large part, leur origine dans les différentes variétés de français ou de patois parlées en Nouvelle-France. Il y a donc bel et bien eu brassage et fusion de ces différentes variétés. Rendre compte de la genèse du français québécois implique donc que l'on s'efforce de reconstruire ce processus de brassage et de fusion. Contentons-nous de dire, à ce stade, qu'il s'agit d'une entreprise complexe, qu'elle peut être abordée sous plusieurs angles et qu'on commence seulement à pouvoir distinguer les grands axes de la problématique qui lui est reliée.

Un des tout premiers objectifs que s'est fixé la recherche linguistique sur les origines du français québécois a été de remonter aux *sources françaises*

(les français régionaux, les patois, le français central) des traits typiques du français québécois contemporain. Nous verrons plus bas qu'il existe au Québec une longue tradition d'études qui ont visé ce but. Une retombée importante et encore insuffisamment exploitée de ce type de recherche est de nous fournir des données qui permettent de soupeser l'importance de l'apport respectif des différentes variétés de français et de patois à la formation de la langue québécoise. On doit quand même signaler que ces études ne nous donnent qu'une vision partielle du phénomène de fusion dialectale mentionné plus haut, car elles ne se sont pas intéressées au cas des particularismes des variétés de français et de patois parlées en Nouvelle-France qui étaient présents au début de l'histoire de la colonie laurentienne mais *qui n'ont pas survécu* en français québécois, et aux raisons de l'extinction de ces particularismes (cf. plus bas). Par ailleurs, elles ont été souvent conduites dans une perspective essentiellement descriptive (les études de Rivard (1914) constituent une exception notoire).

On comprend donc que la recherche récente sur la genèse du français québécois, d'une part, essaie de reconstruire dans sa totalité l'ensemble des formes linguistiques qui coexistaient au début de la colonie (et pas seulement celles qui ont survécu jusqu'à nos jours) et, d'autre part, se soit fixé comme objectif de déterminer les facteurs internes et externes qui ont présidé aux différents aspects de la formation du français québécois. Plus précisément, ces recherches tentent actuellement de répondre à un ensemble de questions complémentaires dont nous dressons ci-dessous une liste non exhaustive et que nous aborderons plus dans le détail dans les sections suivantes.

- 1) Sur un point donné de la structure de la langue, quelles étaient, au début de la colonisation, les différentes variantes importées de France qui se faisaient « concurrence » (p. ex. quelles étaient les différentes réalisations phonétiques de la graphie *eau* dans les variétés de français et de patois parlées en Nouvelle-France)?
- 2) Quelle a été la trajectoire diachronique des variantes concurrentes: disparition précoce, conservation au-delà de la période de fusion, extension, recul?
- 3) Comment ces variantes se sont-elles réparties sur les différents points de l'espace francophone québécois?
- 4) Ces variantes étaient-elles des indicateurs d'appartenance sociale et ont-elles connu des modifications de leur « valeur sociale »?
- 5) Quelles sont les causes externes ou internes des différences de trajectoire diachronique et de distribution spatiale et sociale (p. ex. les différences de prestige entre les variantes et leurs utilisateurs, les différences d'optimalité structurale entre les variantes, etc.)?
- 6) Peut-on attester, durant la période de formation du québécois, l'émergence de *nouvelles formes* dont certaines ont pu subsisté jusqu'à nos jours? On pense en particulier aux emprunts aux langues amérindiennes ou aux néo-

logies françaises qui renvoyaient à des concepts ou réalités typiques du Nouveau Monde, mais on songe aussi à des innovations telles que les formes intermédiaires de «compromis» (formées à partir de deux variantes existantes) ou certaines restructurations avancées de la morpho-syntaxe⁷.

- 7) Quel enseignement peut-on tirer de la comparaison des résultats des recherches sur la genèse des autres variétés de français issues de l'expansion coloniale française aux XVII^e et XVIII^e siècles (voire des résultats des recherches sur la formation des variétés d'anglais colonial) avec ceux de la recherche sur la genèse du français québécois ?

3.2. *Les sources des particularismes du français québécois*

Dans la littérature sur le français québécois, il existe une longue tradition d'études qui se sont fixé comme objectif de remonter aux sources régionales ou centrales des traits typiques de cette variété de français. Cette tradition a pris un essor considérable au début de notre siècle avec les recherches dialectologiques menées par la Société du parler français au Canada, recherches qui ont abouti à la publication d'un dictionnaire, le *Glossaire du parler français au Canada*, ouvrage qui demeure la pièce maîtresse de la lexicographie canadienne-française et qui, entre autres, fournit une mine d'informations sur les sources gallo-romanes (dialectales et françaises) de nombre des canadianismes qu'il inclut. Si ce genre de recherche n'aborde pas la problématique de la genèse du français québécois dans la perspective historique et sociolinguistique que nous avons esquissée plus haut, elle a par contre le mérite de permettre de broser des tableaux généraux qui font ressortir l'importance respective de l'apport des différentes sources du français québécois (cf. p. ex. l'étude de Poirier 1980). Dans le présent ouvrage, cet auteur reprend une hypothèse déjà proposée par Rivard selon laquelle les parlers normands auraient laissé sur le français québécois «une empreinte plus profonde que les autres dialectes». À l'appui de cette thèse, Rivard (1914: 37-74) avait fait valoir qu'au début de la colonisation, c'était le contingent normand qui dominait sur tous les autres groupes et que, même si son importance devait diminuer par la suite, il ne fut jamais un groupe marginal. Dans cette même étude, il fournit un vaste ensemble de données linguistiques relatives aux sources normandes de nombreux canadianismes dans les différentes composantes de la langue. Selon Poirier, qui reprend plus ou moins à son compte l'hypothèse de Rivard, celle-ci fait l'objet d'une confirmation récente dans Chauveau (1991) qui montre que les parlers de la région Normandie-Perche ont légué des termes du vocabulaire agricole au français québécois. Cela dit,

⁷ Nous verrons plus bas qu'il n'est pas facile de prouver que ces formes sont incontestablement des innovations qui ont vu le jour en Nouvelle-France et qu'il est aussi possible que certaines d'entre elles aient été «apportées» par les premiers colons.

Poirier signale, avec prudence, que « l'importance de l'influence des parlers de la Basse-Normandie et des régions limitrophes sur le français québécois a certes besoin d'être mieux établie encore et nuancée ».

La question de l'apport des différents parlers régionaux à la formation du français québécois est aussi abordée par Hull. Pour cet auteur, même si les colons s'exprimaient couramment dans leur patois maternel avant d'émigrer pour la Nouvelle-France, ils connaissaient aussi le français. Hull précise qu'il s'agissait d'une variété de français *mésoclectale* qui était intermédiaire entre le patois (basilecte) et la langue « standard » (acrolecte) parlée par l'élite de la région. Pour Hull, il n'y avait pas de discontinuité entre ces trois variétés de langue (point de vue qui rappelle celui d'Asselin et Mc Laughlin), d'où son recours à des termes qui sont traditionnellement employés en créolistique pour désigner les variétés qui forment des continuums linguistiques. Pour cet auteur, c'est à partir des variétés de français mésoclectales que s'est élaboré le québécois et non pas à partir des patois. Trop éloignés du français, les patois comprenaient un ensemble de traits distinctifs qui les rendaient plus ou moins impropres à la communication entre individus d'origines géographiques diverses. Par contraste, même s'ils n'étaient pas coupés des patois, les français mésoclectaux étaient plus aptes à servir de langue commune, car ils avaient de nombreux points en commun. Dans son étude, Hull passe en revue plus d'une douzaine de traits typiques du français québécois ou acadien et fait valoir qu'ils proviennent de variétés de français mésoclectales parlées dans l'Ouest et le Nord-Ouest de la France d'oïl. Ainsi, par exemple, il fait remonter la réalisation palatale de /k/ et /g/ (p. ex. *gueule* [(g)jœl]) – trait plus ou moins typique du québécois – au français de la région Poitou-Charentes. Hull estime aussi que les mésoclectes employés dans les régions proches des principaux ports d'embarquement ont pu contribuer de façon privilégiée à la formation du français québécois dans la mesure où de nombreux colons étaient originaires de ces régions, ou y ont séjourné plus ou moins longtemps durant la période de transit qui a précédé l'embarquement pour la Nouvelle-France. Ainsi l'affrication des consonnes /t/ et /d/ devant les voyelles hautes (p. ex. *tu dis* [tʃy dzi]) proviendrait, quant à elle, d'un mésoclecte parlé au XVII^e siècle dans la région de Nantes. Cela dit, la démonstration de Hull frappe parfois par son caractère un peu conjectural. Il mentionne que l'emploi de la particule interrogative /tsy/ à toutes les personnes, typique du français québécois (p. ex. *j'vas-tu y aller?* « est-ce que je vais y aller? »; *i' va-tu y aller?* « est-ce qu'il va y aller? »), remonterait aux français mésoclectaux du XVII^e siècle, mais il ne précise pas lequel. Dans le même ordre d'idées, au sujet de la réalisation [ʃ] du son /s/ dans des mots comme *souche* et *sèche* [ʃuʃ; ʃeʃ], Hull écrit : « En acadien et en louisianais, on rencontrera plus souvent [ʃeʃ] (et [ʃoʒ] *chose*). Même les créoles de l'océan Indien, lesquels ont largement fusionné les deux séries de fricatives, conservent quelques reliques qui attestent l'application de la règle (Chaudenson 1974: xxxviii).

Elle doit par conséquent remonter à la France, où elle a pu appartenir au mésolecte, car elle ne semble pas avoir sa source dans un patois particulier.»

3.3. *Nécessité d'inventorier les différentes formes concurrentes en présence au début de la colonie*

Comme nous l'avons signalé plus haut, dans les études linguistiques sur les origines des particularismes du français québécois, on s'est trop souvent borné à rechercher leur source présumée dans quelque idiome de France: les français régionaux, le français central ou les dialectes. Ce faisant, on a laissé plus ou moins dans l'ombre toutes les autres formes concurrentes qui étaient en usage au début de la colonie laurentienne, mais qui n'ont pas survécu. On mentionnera pour exemple le cas des continuateurs du /É/ accentué bref de l'ancien français primitif dans des mots tels que *poulet*, *bleuet*, ou *flèche*, *crèche*, ou encore *belette*, *roulette*. En québécois contemporain, ce son se réalise [ɛ] ou [a]. Cette dernière réalisation s'entend dans les mots où le /É/ accentué est en finale absolue (p. ex. les mots en *-et*: *poulet* [pula]). Morin, dans son inventaire des différentes réalisations de ce son dans le français parisien normé des XVII^e et XVIII^e siècles et dans les français régionaux et dialectes de la France d'oïl parlés à la même époque, atteste quatre variantes, soit les sons [o], [ɔ], [e] et [ɛ] (p. ex. *raclette* [raklot; raklɔt; raklet; raklet]). À ces quatre variantes on peut ajouter le son [a] (en finale absolue), attesté par Juneau (1972) dans le français populaire de la région parisienne au XVII^e siècle. On aurait donc eu, au sein des variétés de français et de patois parlées au début de la colonie laurentienne, pas moins de cinq réalisations concurrentes pour le /É/. La question des origines des sons [ɛ] et [a] en québécois contemporain devient dès lors plus complexe et plus intéressante. En effet, il ne suffit pas de remonter à leurs sources « hexagonales »; encore faut-il essayer d'expliquer pourquoi les variantes concurrentes [o], [ɔ] et [e] n'ont pas survécu. Dans le présent ouvrage, Morin rapporte les résultats d'une recherche sur les origines de certains aspects du phonétisme du français québécois qui repose sur une tentative de reconstruction systématique des différentes variantes phonétiques qui étaient en concurrence au début de la colonie laurentienne. On trouvera des études menées dans une perspective similaire dans Juneau (1972), Poirier (1975) ou Juneau et Poirier (1973), où l'on rend compte de la disparition, durant la formation du québécois, de formes initialement présentes et de la survivance de certaines de leurs concurrentes.

Nous sommes d'accord avec Morin que ce type de reconstruction implique un « travail de très longue haleine ». Toutefois, celui-ci constitue une étape préliminaire dans l'investigation de la genèse du français québécois qu'il nous semble difficile de contourner. Il serait du reste intéressant dans l'avenir que l'on tire meilleur parti des données précises sur les origines géographiques des colons qui nous sont maintenant fournies par les démographes (cf. la carte de France confectionnée par l'équipe de l'INED,

dans Charbonneau *et al.* 1987) pour une meilleure identification des variétés de français ou de patois qui ont été exportées en Nouvelle-France.

Abordons rapidement la question des sources d'information qui permettent de dresser l'inventaire des formes en présence au début de la colonie. Pour ce qui est des français régionaux et des patois, Morin fait un large usage des données recueillies dans le cadre d'études dialectologiques relativement récentes. Chaudenson, quant à lui, préconise que l'on utilise, pour reconstruire le français populaire (sous ce terme il fait entrer les français régionaux) du XVII^e siècle, les témoignages anciens produits durant cette époque. Il mentionne notamment : les textes rédigés en langue réputée populaire par des lettrés (les *Mazarinades*, *Les agréables conférences*, etc.), les propos tenus par les gens du peuple ou les paysans dans les pièces de Molière, et les usages proscrits par les promoteurs du bon usage. On pourrait ajouter à cette liste les écrits en français rédigés par des provinciaux (ou des Parisiens) faiblement scolarisés, tels que les documents qui ont été étudiés par Juneau et Poirier (1973) ou par Poirier (1975).

Ces deux approches ne sont pas nécessairement contradictoires. Il est vrai que les données fournies par les enquêtes dialectologiques plus ou moins récentes sont anachroniques par rapport à la période qui nous intéresse et qu'elles risquent de suggérer un degré d'alignement sur le français central que leurs contreparties des XVI^e et XVII^e siècles n'avaient pas encore atteint. Cela est peut-être plus vrai, du reste, des français régionaux que des patois, et la prise en considération de ces derniers dans le travail de reconstruction peut sans doute aider à définir certains des traits substrataux propres aux français régionaux des XVI^e et XVII^e siècles qui ont pu disparaître par la suite des français régionaux modernes mais subsister en québécois. Les données des enquêtes dialectologiques ont aussi le mérite d'être « authentiques » (produites par les locuteurs des français ou dialectes à l'étude) et d'être en général directement exploitables pour le travail de reconstruction décrit plus haut et recueillies dans des régions ou localités clairement identifiées. Les témoignages sur les parlers des XVI^e et XVII^e siècles ont certes le mérite de remonter à la période contemporaine de la colonisation de la Nouvelle-France, toutefois ils ne sont pas toujours produits par des locuteurs de ces parlers, ni toujours rattachés à des régions précises, et doivent être extraits des écrits qui les incluent au prix d'un lourd travail⁸. Par ailleurs, on peut craindre que leurs auteurs (dans le cas des œuvres littéraires), pour satisfaire aux exigences du genre, leur aient donné un caractère plus ou moins caricatural. On doit donc admettre que les deux sources de données que nous venons de décrire brièvement devront être manipulées avec prudence. Cependant, il est

⁸ Poirier signale que la réalisation de concordances à partir de ces textes pourrait faciliter considérablement la tâche des chercheurs en la matière.

clair qu'elles se complètent utilement (Morin lui-même a du reste recours aux témoignages anciens en ce qui concerne le français parisien normé) et, comme le mentionne Chaudenson, il sera sans doute possible dans certains cas d'utiliser les uns pour confirmer les autres (voir à ce sujet les données historiques discutées dans la section 3.4.3).

3.4. Trois «facettes» de la formation du français québécois

À la lumière des résultats des recherches rapportées dans le présent ouvrage ou publiées ailleurs, on peut dégager trois facettes de la formation du français québécois. Ces trois «scénarios» génétiques n'épuisent pas toutes les possibilités. On peut donc s'attendre à ce que les recherches futures sur la genèse du français québécois viennent compléter et préciser l'éventail des différents processus selon lesquels un français unitaire s'est élaboré en Nouvelle-France.

3.4.1. Alignement sur le français central normé

L'alignement sur le français central normé peut se définir comme le remplacement, durant la période de formation du français québécois, de formes propres aux français régionaux ou aux patois parlés par les colons (lectes de statut inférieur, cf. Laurendeau) par des formes concurrentes typiques du français parlé par l'élite de la colonie laurentienne (lecte prestigieux). Dans le présent ouvrage, c'est Morin qui défend systématiquement cette thèse et qui tente de lui donner une solide base empirique par le biais de quatre études de cas consacrées à différents aspects de la phonologie du français québécois. Nous allons commencer par faire état des résultats de l'étude de Morin, puis nous discuterons des vues des autres auteurs qui se sont prononcés sur la question de l'alignement sur le français central normé durant l'histoire du français québécois.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, l'étude de Morin repose sur un inventaire des formes en présence au début de la colonisation: les patois de la zone d'oïl, les français régionaux de cette même zone et le français central normé. Seul le français central populaire n'est pas pris en considération par cet auteur, bien qu'il précise que ce français différerait sensiblement du français central normé. Cette exclusion est peut-être due au fait que Morin estime, comme d'autres, que la présence des locuteurs de cette variété était négligeable dans la colonie laurentienne, mais elle est aussi cohérente avec sa conception de la formation des français régionaux. En effet, Morin et d'autres chercheurs sont d'avis que le français régional est le résultat historique de l'apprentissage du français central normé dès la fin du XII^e siècle par les élites provinciales dans leurs rapports avec les membres de la cour royale et du pouvoir central, ces élites ayant par la suite transmis ce français

aux membres du peuple en province. Morin ne fait donc pas intervenir le français central populaire dans la formation ancienne des français régionaux⁹.

Trois des quatre études de cas effectuées par Morin soutiennent la thèse de l'alignement du québécois sur le français central normé. La quatrième est neutre par rapport à cette thèse, puisqu'elle met en avant un changement linguistique (le passage de [ɔ] à [o] en finale absolue, par exemple dans des mots comme *sabot* ou *croc*) où la phonologie du français québécois « rejoint » celle du français central normé mais de façon indépendante et tardivement (au XIX^e siècle), c'est-à-dire après que le gros des porteurs de la norme du français central furent retournés en France. Les trois cas de changements qui soutiennent la thèse de l'alignement sur le français central normé sont l'adoption de la prononciation [ɛ] dans des mots tels que *bleuet*, *trèfle* et *roulette* au détriment des réalisations [e, ɔ et o] typiques des français régionaux et des patois, l'alignement sur la réalisation [o] dans des mots tels que *seau*, *peau* et *Beauce* au détriment des réalisations [jo, jɔ, ea, jau] propres aux patois et aux français régionaux, et l'adoption de la réalisation [ɛ:] aux dépens des réalisations [e:, o:, ɔ:, a:] typiques des patois et des français régionaux dans des mots tels que *bête*, *tête*, *hêtre*. Fait important, dans les trois cas étudiés par l'auteur, les réalisations propres au français central normé sont des changements récents (contemporains de la période d'émigration en Nouvelle-France ou la précédant de peu) et donc elles ne se sont pas encore diffusées dans les parlers régionaux (ce qui ne veut pas dire, toutefois, que les locuteurs de ces parlers n'en avaient pas pris conscience en interagissant avec des locuteurs du français central normé). Or, lorsque Morin consulte les sources sur le français québécois contemporain ou « ancien », il constate qu'on ne retrouve pas de traces (ou seulement des attestations sporadiques) des traits phonétiques propres aux parlers régionaux et que les réalisations qui étaient typiques du français central normé sont les seules qui sont rapportées. Au dire de Morin, il y a donc eu, durant la période de formation du français québécois, un alignement radical et précoce sur le français central normé et ce, avant que les réalisations propres aux parlers régionaux n'aient eu le temps de faire tache d'huile, c'est-à-dire de se généraliser à l'ensemble des membres de la colonie et donc de constituer un solide obstacle à la normalisation.

Pour Morin, ce changement linguistique est remarquable, car le français central normé n'était parlé que par une minorité d'individus au sein de la colonie. Il est donc indéniable que ce français et ses locuteurs devaient jouir d'un prestige certain. Morin estime que ce changement ne diffère cepen-

⁹ Poirier, quant à lui, considère que les français régionaux populaires du XVII^e siècle sont le résultat de l'apprentissage du *parler populaire parisien* par les couches sociales inférieures en province. Pour Poirier, le français populaire central du XVII^e siècle devrait donc logiquement « avoir une place » dans le travail de reconstruction des formes concurrentes au début de la genèse du français québécois.

dant pas de l'alignement sur le français central normé que l'on peut observer dans les français régionaux de France. En effet, ceux-ci ont subi et subissent la pression du français central normé et finissent tôt ou tard par s'y conformer, même si en province les locuteurs de ce français ne sont généralement qu'une faible minorité. Cela étant, dans les trois cas étudiés par Morin, l'adoption des traits typiques du français central normé s'est faite de façon beaucoup plus rapide au Québec qu'en France, puisque dans les français régionaux contemporains les variantes locales sont loin d'avoir été totalement éliminées. Morin ne s'étend pas sur les raisons de cette différence. En ce qui concerne la France, il est probable que l'homogénéité de la population locale en province a eu pour effet de ralentir considérablement l'alignement sur la norme du français central, les réalisations typiques des parlers régionaux s'opposant à celles du français central comme les marques d'une contre-norme communautaire. En Nouvelle-France, par contre, les circonstances mêmes de la colonisation n'étaient pas favorables à la reconstitution des communautés régionales (mariages entre colons originaires de provinces ou régions différentes, hétérogénéité linguistique du voisinage, etc.). Ce facteur aurait pu favoriser, le prestige de la norme du français central aidant, un alignement plus rapide sur les variantes propres à ce lecte. Cela dit, si l'on se rapporte au cas de *vais*, *vas*, *m'as* dont nous discuterons plus bas dans la section 3.4.3, on doit admettre que ce genre d'explication est insuffisant, puisque la « désintégration » des communautés régionales en Nouvelle-France valait évidemment aussi pour ce cas de variation. On pourrait donc chercher aussi des explications « du côté » des facteurs internes (p. ex. les variantes propres aux parlers régionaux seraient moins naturelles que celles du français central normé).

On peut faire plusieurs autres commentaires sur les résultats de l'étude de Morin. Tout d'abord, on doit signaler que, dans le cas de l'alignement sur le [e] bref, Morin ne nous dit rien sur la conservation de la réalisation [a] en français québécois contemporain dans des mots comme *bleuet* ou *poulet*, c'est-à-dire en finale absolue (p. ex. [pula]), « phénomène assez fréquent dans la bouche des Québécois », précise Juneau (1972: 50). Nous avons signalé plus haut que cette réalisation remonte au français parisien populaire du XVII^e siècle. En fait, Juneau n'exclut pas la possibilité qu'elle ait eu une extension géographique beaucoup plus large, puisqu'on en relève des exemples sur les cartes linguistiques de l'Ouest et du Nord-Ouest du domaine d'oïl. Toujours selon Juneau (1972: 275): « Les faits disparus [du québécois] sont généralement ceux qui étaient caractéristiques d'un domaine gallo-roman restreint; ceux qui se sont maintenus appartenaient au contraire à des domaines plus vastes. » Autrement dit, c'est peut-être parce qu'il a rencontré l'opposition d'une prononciation populaire et rurale diffuse que l'alignement sur la norme du français central est resté incomplet dans ce cas précis.

En ce qui concerne la dimension diachronique des trois cas d'alignement sur le français central normé, Morin n'a pas de doute sur leur caractère

précoce et abrupt. Barbaud, qui débat dans son étude de la question de la normalisation « avec Morin », serait plutôt d'avis que ces trois changements phonétiques sont exceptionnels, puisque selon lui « le conformisme des pratiques linguistiques [comprendre normalisation], notamment celles de la prononciation, ne se manifeste que très lentement, voire pas du tout. Normalisation et poids démographique sont en constante opposition. Il n'y a aucune raison de croire que les choses se soient passées différemment en Nouvelle-France. » Pour Barbaud, s'il y a eu normalisation de la prononciation du français québécois, elle n'a pu commencer qu'après la période du choc des patois (c'est-à-dire après 1680 selon cet auteur). À l'instar de Juneau (1972), Poirier, quant à lui, serait plutôt du même avis que Barbaud sur le caractère progressif de la normalisation de la prononciation du français québécois. Cependant, ces deux auteurs admettent la possibilité qu'il y ait eu quelques alignements précoces et complets sur le français central normé dès la fin du XVII^e siècle¹⁰. Par ailleurs, Poirier reprend à son compte l'idée de Juneau (1972: 275) selon laquelle, depuis la fondation de la colonie laurentienne jusqu'à nos jours, il s'est produit, en ce qui concerne la prononciation du français québécois, « un étonnant phénomène de « dédialectalisation » ». On peut s'étonner de la hardiesse de cette conclusion, puisque, nous l'avons vu, la recherche de Juneau met en avant le fait que seulement 17 % des particularismes phonétiques présents au début de la colonie ont été totalement éliminés¹¹. De plus, à strictement parler, les cas de normalisation tardifs ou contemporains qui sont pris en compte par Juneau ne nous renseignent guère sur la genèse du français québécois, puisqu'ils se situent en dehors de sa période de formation. À notre avis, la question de l'importance du phénomène de la normalisation de la prononciation du français québécois demeure ouverte.

Finalement, on peut se demander si l'alignement précoce et complet sur le français central normé vaut aussi pour la morphologie et le lexique du québécois. Morin semble prêt à étendre sa thèse à la morphologie. Il mentionne le cas des formes du type *je voulons* = *nous voulons* qui ont été remplacées au début de la genèse du québécois par les formes du type *nous autres on veut*. Toutefois, on pourrait lui rétorquer, avec Hull, que la forme *nous*

¹⁰ Pour Poirier, cela est un des traits qui différencient le français acadien du français québécois. Ce dernier aurait davantage subi l'influence de la norme de l'élite locale, car, entre autres, l'appareil administratif de la colonie laurentienne a été plus solide et durable que celui de la colonie acadienne (cf. section 2.2).

¹¹ Parmi les traits phonétiques éliminés entièrement ou presque, on peut mentionner: l'ouïsme (p. ex. *pouchette* pour *pochette*), le son nasal [eō] pour la séquence graphique *un* (p. ex. *l'un* [leō]), la conservation d'une voyelle là où il y a maintenant un *e* muet en finale absolue (p. ex. *charrue* [jarye], *farine* [farine]) – trait qui, d'après Cohen (1972), aurait été préservé dans le français de la région de Niort (Poitou) jusqu'à récemment –, le maintien du /t/ dans la graphie *-ant* en finale (p. ex. *pendant* [pādāt]). Ces traits ont été relevés dans Poirier (1975).

autres on veut est peut-être plus typique du français central populaire du XVII^e siècle que du français central normé de cette époque. De plus, on verra plus bas que la morphologie du futur périphrastique en français québécois a été en grande partie à l'abri de la normalisation. En ce qui concerne le lexique, Barbaud met en avant «le fait que le vocabulaire courant du français québécois contemporain est largement formé de mots provenant des parlers ruraux de l'Île-de-France et d'ailleurs». À l'appui de cette idée, il signale par exemple que le mot *tocson* est usité au Québec selon un sens proche de son acception normande («costaud, rustre») et *non parisienne* («présentieux, sot, laid»). Il y aurait donc eu, en l'occurrence, alignement complet sur l'acception régionale de ce terme, ce qui nous amène au deuxième scénario.

3.4.2. Alignement sur les parlers régionaux

L'alignement sur les français régionaux et les patois peut se définir comme l'élimination, durant la période de formation du français québécois, d'une forme propre au français central normé au profit d'une ou de plusieurs formes concurrentes propres aux parlers régionaux. C'est donc l'antithèse stricte de la position défendue par Morin. On pourrait lui donner le nom de «dialectalisation» par opposition au terme «dédialectalisation» proposé par Juneau (1972). Une telle évolution serait une indication du fait que l'influence du prestige du français central normé a été contrée par des facteurs externes (p. ex. la prépondérance démographique des locuteurs des parlers régionaux invoquée par Barbaud) qui ont agi en sens inverse. L'attestation de tels cas d'alignement constituerait un élément important dans la démonstration du fait qu'il a pu y avoir, sur certains points de la structure de la langue, consolidation et *généralisation* de la norme régionale et donc qu'il y aurait bel et bien eu dans l'histoire «ancienne» du français québécois une étape initiale de dialectalisation avant que se soit éventuellement et plus ou moins tardivement déclenché un processus de normalisation (la possibilité d'une telle étape étant exclue par Morin en ce qui concerne la phonologie). Mis à part l'observation de Barbaud selon laquelle le sens normand du mot *tocson* aurait supplanté le sens parisien du même mot au cours de la formation du français québécois, aucune des études qui figurent dans le présent ouvrage ne traite systématiquement de ce type de changement linguistique dans une perspective sociolinguistique et diachronique. Cette lacune vaut aussi pour l'ensemble des travaux de linguistique sur les origines du français québécois.

Une telle carence ne semble pas due à l'absence de formes qui pourraient faire l'objet de ce genre de recherche, notamment en ce qui concerne la composante lexicale du français québécois (thèse de Barbaud avec laquelle nous serions plutôt d'accord) et peut-être tout particulièrement en ce qui a trait au vocabulaire du monde rural (cf. les observations de Poirier sur la contribution du normand au vocabulaire agricole du français québécois). Mentionnons ici, à titre indicatif, deux exemples de candidats lexicaux pour ce type de recher-

che. Nous commencerons par le cas du mot *bleuet*. Ce mot d'origine normande qui désigne une « variété d'airelle qui pousse en Amérique du Nord » ne manquait pas, semble-t-il, de concurrents, à commencer par le mot *myrtille* (*mirtille* du XIII^e au XVI^e siècle), vocable propre au français central, et sans doute aussi plusieurs termes propres aux français régionaux ou aux patois dont le dictionnaire *Robert* (édition 1989) nous fournit, à titre de curiosité, une liste partielle: *abrêtier*, *abrêt-noir*, *brimbelle*, *moret*, *raisin des bois* et *teint-vin*. L'emploi exclusif de *bleuet* en français québécois pourrait donc constituer un cas d'alignement sur une forme typique d'un français régional qui, en l'occurrence, aurait entraîné la disparition d'un concurrent propre au français central, mais aussi d'autres variantes typiques d'autres parlers régionaux. Considérons maintenant la paire lexicale *gadelle/groseille*. En français québécois, le mot *gadelle* désigne la « groseille à grappes » (latin=*ribes*) et le mot *groseille* désigne la « groseille à maquereau » (latin=*ribes uva-crispa*). Le français central, quant à lui, n'utilise qu'un seul terme, *groseille* (du francique *krusil*), pour désigner ces deux fruits apparentés. Toutefois, il distingue le premier du deuxième à l'aide du complément à *maquereau*. Cette distinction semble s'être faite du reste assez tardivement, car dans les dictionnaires du XVIII^e siècle (p. ex. Richelet 1710) on ne mentionne qu'un seul terme, *groseille*. Dans son dictionnaire du français de Basse-Normandie, Lepelley (1989) atteste le mot *gadelle* avec le sens de « groseille à grappes », mais aussi cinq autres synonymes: *grade*, *gradille*, *gradelle*, *castille* et *gade*. D'après Lepelley, tous ces mots sont reliés à un étymon scandinave (*gaddr*=« épine »). Lepelley ne nous dit rien sur le mot *groseille*. Toutefois Wartburg (1989), qui atteste *gadelle* et ses variantes, précise que dans les parlers normands le mot *groseille* signifie « groseille à maquereau ». Le couple *gadelle/groseille* du français québécois a tout l'air donc d'être un exemple d'alignement sur un usage régional qui, en l'occurrence, s'est peut-être produit après qu'il y a eu « focalisation » sur *gadelle* au sein des vocables normands. À ce sujet, les données dialectologiques fournies par Lepelley (1989: 83) montrent que les variantes de *gadelle* ne sont pas marginales. Deux d'entre elles, *gradille* et *grade*, semblent du reste plus usitées que *gadelle*. On peut donc supposer que plusieurs des variantes normandes de *gadelle* ont été importées en Nouvelle-France, mais n'y ont connu qu'une existence éphémère, car aucun des principaux ouvrages lexicographiques récents ou anciens sur le québécois ne mentionne les « proches cousins » de *gadelle*¹².

À en juger par les deux cas *potentiels* d'alignement sur une forme typique d'un parler régional que nous venons d'évoquer, des recherches socio-

¹² Reste le « problème » des concurrents éventuels de *groseille* et *gadelle* qui seraient rattachés à d'autres étymons (**ribes*, etc.). Nous n'avons pas essayé de les recenser, car il n'était pas dans notre intention de faire une recherche systématique sur le cas de « groseille ». L'attestation de tels concurrents serait une illustration supplémentaire du caractère incontournable de la reconstruction de l'éventail des formes linguistiques concurrentes en Nouvelle-France.

linguistiques et diachroniques systématiques (cf. note 12) consacrées à ce type d'évolution devraient nous mener à faire des découvertes tout aussi stimulantes que celles qui découlent de la recherche sur le phénomène inverse et qui ont été bien amorcées par Morin en ce qui concerne la phonologie du français québécois.

3.4.3. Non-alignement ou préservation de la variation

Le dernier cas de figure relatif à la genèse du français québécois que nous aborderons ici correspond au scénario du «statu quo». On peut le résumer brièvement de la sorte: sur un point donné de la structure de la langue, la forme typique du français central normé et des formes propres aux parlers régionaux se sont maintenues durant la période de formation du français québécois et ont survécu jusqu'à nos jours. En d'autres termes, le prestige du français central normé n'a pas été un facteur suffisamment puissant pour entraîner l'élimination totale des traits concurrents des français régionaux ou patois et, inversement, les facteurs favorables à la «dialectalisation» n'ont pas été jusqu'à entraîner un alignement complet sur les particularismes des parlers régionaux.

Aucune des études qui composent le présent ouvrage n'a entrepris de façon rigoureuse (c'est-à-dire dans la perspective sociolinguistique et diachronique que nous avons évoquée plus haut) ce genre de démonstration, et du reste c'est le cas de l'ensemble des travaux de linguistique sur les origines du français québécois. Pourtant, si l'on se base par exemple sur l'étude philologique de Juneau (1972), il semblerait que les «candidats» pour une telle démonstration ne font pas défaut. En effet, sur 65 traits caractéristiques de la prononciation québécoise de jadis établis par Juneau d'après les témoignages des documents d'archives, pas moins de 36 (55 %) se sont maintenus, voire développés, et 18 (28 %) n'ont que partiellement disparu (c'est-à-dire sont encore utilisés aujourd'hui, mais moins fréquemment). Il serait donc sans doute intéressant de retourner aux données de Juneau pour dégager parmi ces particularismes ceux qui, durant la phase de formation du français québécois, coexistaient avec une variante propre au français central normé et de les étudier dans une perspective sociolinguistique diachronique. Si Juneau (1972: 275) est frappé par le fait que «la prononciation québécoise de jadis était beaucoup plus dialectale qu'elle ne l'est aujourd'hui» et qu'«il s'est opéré un étonnant phénomène de «dédialectalisation»», on peut l'être tout autant sinon plus par la «résistance» du québécois à la standardisation à outrance.

À défaut d'une recherche comme celle à laquelle nous venons de faire allusion, nous allons ici faire brièvement état des données historiques mises au jour par plusieurs études sociolinguistiques variationnistes consacrées à l'ensemble des variantes du verbe *aller* utilisées comme auxiliaire du

futur à la première personne du singulier. Ces données suggèrent que ce cas de variation constitue très probablement un exemple de «statu quo génétique» et elles illustrent l'intérêt des questions reliées à un tel maintien. Dans trois études consacrées à ce cas de variabilité (Deshaies, Martin et Noël 1981; Mougeon, Beniak et Valli 1988; Mougeon et Beniak 1991: chap. 7), on a attesté en français canadien contemporain les variantes suivantes: les formes en *vais* (*j'vais* et *j'm'en vais*), les formes en *vas* (*j'vas*, *j'm'en vas* et *m'en vas*) et les formes en *m'as* (*m'as* et *j'm'as*). L'étymologie la plus couramment postulée pour ces dernières est qu'elles résultent d'un écrasement morphophonétique de *m'en vas*: *m'en vas* > *m'en 'as* > *m'as*. Les études de Mougeon, Beniak et Valli (1988) et de Mougeon et Beniak (1991) ont mis en avant les faits historiques suivants. Les formes en *vais* sont une innovation du français parisien normé du XVII^e siècle promue notamment par des grammairiens comme Ménage. Elles se sont substituées, malgré les efforts d'un autre grammairien, Vaugelas (farouche partisan de *je vas*), aux formes en *vas* qui auparavant étaient employées aussi bien à la cour qu'en province. Ce changement linguistique a dû être assez rapide, si l'on en juge par la langue du théâtre de Molière. Dans les pièces produites de 1666 à 1668 que nous avons examinées, tous les personnages issus de la bourgeoisie (grande et petite) et de la noblesse, y compris leurs domestiques/confidents, emploient des formes en *vais* (*je vais*, *je m'en vais* et *j'en vais* – cette dernière variante est rare – qui sont parfois orthographiées *vay*). On peut donc supposer que les porteurs de la norme parisienne en Nouvelle-France devaient employer cette forme. Cela dit, alors que les membres de la noblesse et du tiers état parisien abandonnaient les formes en *vas*, celles-ci étaient encore solidement implantées dans les français régionaux et même dans le français populaire de Paris. Ainsi dans *Les œuvres de Vadé*, les locuteurs «poissards» emploient les formes en *vas* alors que l'auteur emploie les formes en *vais* lorsqu'il s'adresse au lecteur ou même quand il communique avec les membres du peuple de Paris (cf. Vadé 1875).

L'histoire des formes en *m'as* est moins bien connue. Toutefois, l'hypothèse d'une origine régionale semble assez bien confortée. En effet, Debrie (1982 et 1988) et Morin (1983) ont attesté la forme *j'm'as* sur quelques points du territoire patoisant de la Picardie. Il faut donc croire qu'elle est en recul et qu'elle a pu avoir une plus grande extension géographique dans le passé. Était-elle cantonnée à l'ensemble des patois de la Picardie au XVII^e siècle? Probablement non, car le futur périphrastique en *m'as* est amplement attesté dans les créoles français de l'océan Indien et des Caraïbes (p. ex. *ma manzé* «je vais manger» en créole réunionnais – cf. Chaudenson 1992; Valdman 1979; etc.) et même dans d'autres variétés de français «colonial» que le français québécois (p. ex. le français de Saint-Barthélemy et celui de Saint-Thomas, cf. Highfield 1979). Ces multiples attestations, en dépit de la faiblesse du contingent des colons picards en Nouvelle-France (seulement 2 %

d'après Charbonneau et Guillemette), nous laissent penser que le futur en *m'as* était une forme d'assez grande extension dans la mère patrie à l'époque de l'expansion coloniale française. Minimale, on pourrait supposer qu'elle était aussi employée dans le français régional de Picardie et dans celui des régions limitrophes¹³. Quoi qu'il en soit, à l'heure actuelle, en français québécois et dans ses provignements (p. ex. le français ontarien), malgré les efforts de standardisation déployés par l'école, les formes en *vais* sont toujours confinées au parler des locuteurs des couches sociales les plus élevées. De plus, dans tous les corpus, elles n'ont qu'un faible taux de fréquence (pas plus de 16% dans le corpus de Mougeon, Beniak et Valli 1988, 13% dans le corpus de Mougeon et Beniak 1991, et 5% dans celui de Deshaies, Martin et Noël 1981) et, inversement, les formes en *m'as* et en *vas* sont largement prépondérantes et la première tend à être associée au parler des locuteurs de la classe ouvrière (Mougeon, Beniak et Valli 1988). On pourrait proposer plusieurs explications à une telle évolution :

- 1) Le changement de *vas* à *vais* était trop récent en français central normé pour que la nouvelle forme standard fasse l'objet d'un alignement précoce et massif comme dans les cas phonétiques étudiés par Morin. Cette explication n'est qu'à moitié convaincante, car dans le cas de l'alignement sur [o] dans les mots comme *peau* et *seau* étudié par Morin, l'adoption de cette prononciation en français central normé est contemporaine de l'époque de la colonisation de la Nouvelle-France.
- 2) Les formes en *vas* avaient une grande extension régionale et avaient peu de concurrents dans les français régionaux ou les patois. Ce n'est qu'une hypothèse, car ni Mougeon, Beniak et Valli (1988), ni Mougeon et Beniak (1991) n'ont vraiment étudié à fond cette question (encore une fois, un inventaire systématique des formes concurrentes en présence au début de la colonie laurentienne fait défaut).
- 3) Les formes en *vas* ont résisté au remplacement par les formes en *vais* parce qu'elles présentaient un plus haut niveau d'optimalité structurale. Dans une perspective intraparadigmatique, *je vas* est régulier et *je vais* ne l'est pas. On conçoit que la première, dans un contexte social comme la colonie laurentienne, où la pression normative devait être faible (cf. plus bas section 3.6), ait pu faire l'objet d'un apprentissage préférentiel par les jeunes enfants, facteur qui aurait pu contribuer au maintien, voire à la propagation, de cette forme¹⁴. Dans le même ordre d'idées, on peut signaler que

¹³ Cela dit, l'absence des formes en *m'as* en français acadien (d'après Massignon 1962, il n'y avait pas de colons picards dans la colonie acadienne) suggère que son extension régionale n'était que relative.

¹⁴ Dans sa réflexion théorique sur les facteurs propices à la propagation des formes non marquées dans les variétés d'anglais colonial, Trudgill (1986) est lui aussi d'avis que les enfants ont pu jouer un rôle important en la matière.

m'as, de par son haut niveau de réduction morphophonétique, répond au besoin de brièveté invoqué par Frei (1929) lorsqu'il cherche à caractériser les grandes tendances du français populaire. On sait que les couches sociales populaires (rurales ou urbaines) prédominaient au sein de la colonie, et donc une forme comme *m'as* a pu faire l'objet d'une focalisation privilégiée. Par ailleurs, on peut s'interroger sur le sens de la corrélation actuelle de *m'as* avec le parler des couches populaires. Les utilisateurs de *m'as* étaient-ils en majorité issus d'un tel milieu au début de la colonie laurentienne (auquel cas la marque sociale actuelle de *m'as* ne serait que la préservation d'un phénomène ancien) ou aurait-on affaire à un cas de transformation d'une variante *régionale* en une variante *sociale* durant la période de formation du français québécois (phénomène sociolinguistique bien attesté par Trudgill (1986) dans son ouvrage sur le contact interdialectal)?

En bref, même s'il demeure des interrogations au sujet des facteurs qui ont pu être favorables au maintien des formes en *vas* et *m'as*, et sur la présence d'autres variantes que celles que l'on retrouve en français québécois contemporain (variantes qui se seraient éteintes), ce cas de variation suggère que la thèse du maintien de l'opposition entre les formes du français central normé et celles des parlers régionaux mérite de continuer à faire l'objet d'une vérification empirique.

3.5. *Les variantes interlectales*

Dans son ouvrage sur le contact interdialectal et en particulier dans les chapitres consacrés aux variétés d'anglais « colonial », Trudgill (1986) atteste des innovations qui semblent résulter d'un compromis entre plusieurs formes dialectales qui se seraient concurrencées durant les premières étapes de la colonisation. Ainsi, par exemple, il interprète la réalisation australienne du son /r/ comme étant *intermédiaire* entre la réalisation rétroflexe anglo-irlandaise et la réalisation alvéolaire londonienne de ce son, les Irlandais et les Anglais des couches populaires de Londres et de sa région ayant « lourdement » contribué à la formation de la colonie australienne. Pour Trudgill, ces compromis, qui rappellent les formes de transition observées par les dialectologues aux points de contact entre isoglosses, correspondent à un type d'accommodation linguistique où des locuteurs de statut social similaire se rencontrent en quelque sorte « à mi-chemin ».

Nous attirons l'attention de nos collègues sur ce phénomène, car il a fait l'objet de peu de recherche en ce qui concerne les variétés de français « colonial ». Serait-il moins fréquent dans ces variétés? Cela reste à voir. Signalons que, sous la plume de Rivard (1914: 55-59), on trouve un exemple et une caractérisation du phénomène qui souligne la finesse des analyses de ce pionnier de la linguistique canadienne-française: « Autre exemple: *gens* se prononce parfois [ʒã] (français), parfois [ʒẽ] (picard), parfois [hã] (sain-

tongeais) ou encore [hē]; et ce dernier produit comprend ce qu'il y a de dialectal dans les deux autres» (p. 59). Dans La Follette (1969), on trouve un autre exemple de forme interlectale; il s'agit d'une autre variante du futur périphrastique au 1 sg.: *j'm'as vas*. La morphologie mixte de cette forme suggère qu'elle serait le résultat d'un compromis entre les locuteurs qui employaient les formes en *vas* et ceux qui employaient les formes en *m'as*. On peut peut-être y voir là une indication du fait que les utilisateurs de *m'as* et ceux de *vas* n'étaient pas socialement éloignés les uns des autres et donc que l'association de *m'as* au parler des couches populaires se serait produite durant la genèse du québécois (cf. la fin de la section précédente). Cette hypothèse soulève une question intéressante au sujet des origines des formes interlectales. En effet on peut se demander si elles ont nécessairement toutes vu le jour en Nouvelle-France ou si, tel que le suppose Hull, certaines d'entre elles ont été élaborées dans les variétés de français mésolectales (cf. section 3.2) et donc, en fait, ont été importées en Nouvelle-France plutôt que «forgées» dans la colonie laurentienne¹⁵.

3.6. Restructurations de la morphosyntaxe du français québécois

Nous voudrions développer ici l'idée que, durant la phase de formation du français québécois et peut-être même après (c'est-à-dire lorsque les membres de l'élite ont quitté la colonie), aient été réunies plusieurs conditions favorables à l'émergence (ou à la propagation) de restructurations avancées de la morphosyntaxe du français. Cette idée nous est suggérée par la présence, en français québécois et dans certaines variétés de français colonial, d'un nombre non négligeable de cas de démarcation de la frontière déterminant/nom qui diffèrent de celle qui est opérée par le français normé. Rivard (1914: 115-121) fournit plusieurs exemples de ces découpages non standard dans un article consacré à l'agglutination de l'article en français canadien, phénomène qui donne lieu à des formes telles que *le lendroit*, *le lenvert* pour *l'endroit*, *l'envers*. La question de l'agglutination nominale en français colonial a été réexaminée par Wittmann et Fournier (1982). Ils montrent notamment que, en ce qui concerne le québécois, le phénomène a été plus répandu que ne le suggèrent les quelques exemples mentionnés par Rivard. Il est fréquent lorsque les substantifs ou les pronoms sont employés avec *de*: *de divoire* «d'ivoire», *avoir de d'besoin* «avoir besoin», *au ras de d'eau* «au ras de l'eau», *en vouloir de d'autres* «en vouloir d'autres», etc., avec les noms qui sont souvent employés au pluriel (agglutination partielle de l'article): *une épelure* < *les pelures* [leplyr], *un écopeau* < *les copeaux*, *un zyeux* < *les yeux*, etc.,

¹⁵ Pour Hull, les formes intermédiaires se situent entre le français acrolectal et le basilecte (patois). Il n'est pas clair, toutefois, si ces formes sont le résultat d'un processus d'accommodation linguistique ou de l'apprentissage approximatif du français par les patoisants.

et avec les noms qui commencent par une voyelle (agglutination partielle de l'article): *le noiseau* < un oiseau [ãnwazo], *de la nessençe* < une essence, une avisse < la visse, etc. On constate même une agglutination des adjectifs possessifs *mon* et *ma* avec les noms *dame*, *tante* et *oncle*: *la madame*, *mon mononcle*, *sa matante*. Wittmann et Fournier font également état des cas d'agglutination attestés dans le français colonial de Saint-Thomas par Highfield (1979) (p. ex. *la lom* « l'ombre », *une zafer* « une affaire », *un zami* « un ami », *une zwit* « une huître », etc.). Frei (1929), qui a observé certains de ces découpages non conformes à la norme du français standard en français populaire hexagonal, y voit la manifestation d'une tendance naturelle à marquer le début des noms par une consonne. Wittmann et Fournier (1982) y voient plutôt un indice de la perte de la motivation morphologique du déterminant du nom antéposé, perte qui entraînerait son agglutination au nom et qui devrait logiquement aboutir à l'emploi compensatoire d'un déterminant postposé, comme on peut l'observer dans les créoles français. Quoi qu'il en soit, il est remarquable que, même si ces découpages non standard sont en régression en français québécois actuel, ils y sont plus fréquents qu'en français hexagonal. Il convient donc de s'interroger sur les facteurs externes qui sont responsables de cette différence.

On sait que les enfants opèrent spontanément (c'est-à-dire sans modèle parental ou communautaire) certains de ces découpages (Grégoire 1968; Dannequin 1989). Étant donné qu'à l'époque de la fondation de la Nouvelle-France la scolarisation était embryonnaire et sporadique (cf. plus haut) et que la population était essentiellement composée de gens du peuple, les innovations des enfants ont pu échapper de façon générale à la détection et à la correction par les enseignants et les adultes. On peut aussi invoquer le fait qu'à cette époque il était rare d'être exposé à l'écrit en dehors de l'école, exposition qui aurait pu inciter les colons à découper les éléments nominaux conformément au modèle de la norme. D'après les témoignages des visiteurs de l'époque, les livres étaient fort rares en Nouvelle-France. Quant aux affiches, enseignes et autres formes de textes publics écrits, on peut également supposer que les colons avaient peu d'occasions d'en voir, a fortiori s'ils vivaient à la campagne, ce qui était le cas de la majorité d'entre eux. Finalement, on peut invoquer un troisième facteur externe, à savoir le fait qu'à l'époque de l'expansion coloniale le français était encore parlé comme une langue ou un dialecte second, même dans la France d'oïl et sans doute aussi pendant une certaine période en Nouvelle-France (cf. plus haut). Wittmann (1983) lui-même va jusqu'à émettre l'hypothèse que le français québécois serait issu « d'une variété de petit français créolisé dès qu'une première génération de locuteurs unilingues en imposa l'usage comme lingua franca du prolétariat des grandes villes et des établissements coloniaux d'outre-mer ». On sait que l'apprentissage informel du français langue seconde (c'est-à-dire par le biais de l'interaction avec des francophones plutôt que par celui d'un

enseignement pour partie centré sur l'écrit) donne lieu à ces mêmes découpages non standard (cf. Manessy et Wald 1984). Il n'est donc pas exclu que les découpages non standard des français « coloniaux » soient aussi pour partie des « reliques » de cette période où le français n'était pas une langue maternelle universelle¹⁶. En ce qui concerne les colonies où sont « nés » les créoles français, Chaudenson (1992) présente des vues similaires aux nôtres. Il remarque que dans ces colonies l'appareil socioculturel de propagation du français normé (c'est-à-dire l'administration, l'école, etc.) était très réduit et qu'il y avait une « tolérance de la variation linguistique bien plus grande que celle qu'on peut observer de nos jours » (p. 148). Par ailleurs, il suppose que les « processus d'apprentissage *approximatif* [souligné par nous] ont pu jouer leur rôle très tôt chez les colons eux-mêmes, dans le cas où leur compétence linguistique initiale était essentiellement dialectale » (p. 142). À tel point qu'on peut se demander si les restructurations de la morphosyntaxe observables dans les créoles français ne sont pas pour partie le résultat d'une appropriation par les esclaves d'approximations déjà contenues dans le français L2 de certains colons (c'est le cas notamment des formes *le mononcle* et *la matante* que l'on retrouve à la fois en québécois et dans les créoles).

En bref, il apparaît qu'en milieu colonial il y avait plusieurs facteurs externes qui ont pu contribuer à la conservation de restructurations plus ou moins avancées de la morphosyntaxe du français (il n'est pas exclu que certaines de ces restructurations existaient déjà dans les français régionaux ou le français populaire avant l'émigration en Nouvelle-France) ou à l'émergence de telles restructurations (scénario qui attribue un rôle spécial aux innovations enfantines). La caractérisation de ces facteurs et de leurs effets linguistiques nous semble constituer un champ de recherche qui mérite qu'on lui porte une attention spéciale.

¹⁶ Pour Wittmann et Fournier (1983), cette hypothèse est exclue, car ils partent du principe que la créolisation d'une langue seconde (acquisition de cette langue par les enfants comme leur langue maternelle) entraîne obligatoirement sa dépidginisation, les enfants ayant une capacité innée de dépidginisation. Wittmann et Fournier soutiennent leur point de vue en arguant que les enfants des travailleurs étrangers en Allemagne apprennent parfaitement l'allemand (contrairement à leurs parents). Leur argument prête le flanc à la critique, car si les enfants de ces travailleurs apprennent sans problème l'allemand, c'est qu'ils sont massivement exposés à des modèles natifs de cette langue (notamment à l'école et avec les enfants allemands de la communauté). En l'absence d'une telle exposition (cf. le cas des créoles français ou de l'anglais d'Irlande), la variété de langue seconde *créolisée* conserve des traits de la langue seconde des parents, en dépit du fait que les enfants se la sont appropriée comme une langue maternelle. On peut se demander si en Nouvelle-France les enfants n'ont pas eu, au début, plus d'occasions d'être exposés au français L2 qu'au français L1, et donc si leur apprentissage du français n'a pas été, par la force des choses, approximatif.

3.7. Dimension géographique de la genèse du français québécois

La prise en compte de la variation géographique peut, dans certaines communautés francophones du Nouveau Monde, être un complément intéressant (voire nécessaire dans le cas de l'Acadie) à l'inventoriage des différentes formes en présence au début de la colonie et à l'étude de leur trajectoire diachronique. Poirier fait allusion au fait que le français de l'Ouest du Québec (Montréal et sa région) diffère sur le plan phonétique et lexical de celui de l'Est (Québec et sa région). On pourrait ajouter à cette dichotomie le français de Gaspésie et celui du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui, d'après différentes études dialectologiques (Dulong et Bergeron 1980; Lavoie, Bergeron et Côté 1985), présentent aussi des particularismes. Indépendamment du fait que ces régionalismes nous incitent à relativiser la thèse de l'unification du français québécois, ils demandent qu'on essaie de les «expliquer». Il n'est pas impossible que ce faisant on en vienne à confirmer ou à préciser l'effet des différents facteurs externes ou internes de l'homogénéisation linguistique mis au jour par le biais d'une approche qui considère le québécois dans sa globalité. Ainsi, Hull met en avant le fait que l'assibilation de /t/ et /d/ devant /i/ et /y/ est inexistante dans la région du Saguenay et émet l'hypothèse que cette absence pourrait découler d'une plus grande hétérogénéité linguistique de la population qui est venue s'installer dans cette région, ce qui aurait entraîné une intensification du processus de dédialectalisation. Dans le même ordre d'idées mais inversement, l'étude des particularismes du français québécois parlé dans les communautés insulaires ou anciennes et isolées (p. ex. le parler de l'île aux Coudres et celui de l'île aux Grues) pourrait nous mettre sur la piste de facteurs qui ont été favorables à la rétention des formes plus archaïques ou dialectales (faiblesse de l'appareil socioculturel de normalisation, stabilité et continuité historique des communautés).

Dans sa réflexion sur la genèse de l'acadien, Flikeid s'est trouvée presque d'emblée confrontée à l'idée que l'unification de l'acadien n'était que relative. La prise en compte simultanée des dimensions historiques et géographiques de la koinèisation a donc été pour elle une nécessité méthodologique. Pour ce qui est de la dimension historique, cette auteure distingue quatre périodes: 1) de 1630 à 1670, établissement de la colonie à Port-Royal (période de stabilité propice à l'homogénéisation linguistique); 2) de 1670 à 1750, hostilités avec les Anglais et essaimage à partir de Port-Royal vers les différentes régions de l'Acadie: île Saint-Jean, île du Cap-Breton, etc.; 3) de 1750 à 1770, effondrement de la colonie et déportation de la majorité des colons par les Anglais (les périodes 2 et 3 étant propices au morcellement linguistique ou tout au moins à l'arrêt de l'unification); et 4) après 1770, retour, plus ou moins étalé dans le temps, d'une partie des colons expulsés dans différentes régions de territoires désormais sous contrôle anglais (deuxième période de stabilité propice à l'homogénéisation à l'échelle locale). En ce qui concerne la dimension géographique, Flikeid distingue plusieurs régions: 1)

les régions de la baie Sainte-Marie et de Pubnico, où se trouvait anciennement Port-Royal et où sont rapidement retournés des colons (ou leurs descendants) provenant des établissements coloniaux souches; les communautés acadiennes de ces régions sont donc caractérisées par un haut niveau de continuité sociohistorique; 2) les régions où il n'y avait pas d'Acadiens durant la période française et où sont venus s'installer des colons d'origines diverses (île Saint-Jean, France, Saint-Pierre-et-Miquelon, îles de la Madeleine, etc.), installation qui a pu prendre un temps considérable (la région de Chéticamp est le prototype de cette situation: l'installation des colons dans cette région, seulement après 1782, s'est étalée sur près de cent ans); les communautés acadiennes de ces régions sont caractérisées par un haut niveau de discontinuité sociohistorique et leurs premiers fondateurs ont souvent vécu une longue période d'exil hors de l'Acadie; et 3) les régions où l'appareil socioculturel de normalisation est nettement plus développé, ces régions étant situées au Nouveau-Brunswick.

Dans ses recherches sur la genèse de l'acadien, Flikeid met au jour plusieurs évolutions différentes qu'elle peut relier causalement aux conditions sociohistoriques propres à ces régions. Ainsi constate-t-elle que plusieurs formes typiques du vieil acadien (p. ex. l'emploi de *je* et de la terminaison *-ons* au 1 pl.: *je comprenons*, les passés simples en *i*: *ils allirent*) sont pratiquement éteintes ou en recul au Nouveau-Brunswick où elles étaient employées plus fréquemment dans un passé relativement récent. Par contraste, dans les autres régions de l'Acadie comme la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard, où d'une façon générale l'exposition au français standard est nettement plus faible qu'au Nouveau-Brunswick, ces formes sont encore solidement implantées. Elle constate aussi que nombre des formes typiques du vieil acadien (p. ex. la négation avec *point*: *je comprenons point*) sont moins fréquentes (voire absentes) dans le français des régions à faible niveau de continuité historique (les communautés du Nord-Est de la Nouvelle-Écosse comme Chéticamp) que dans celui des régions où les communautés présentent un haut niveau de continuité historique (les communautés du Sud-Ouest de la Nouvelle-Écosse comme la baie Sainte-Marie et Pubnico). Contrairement au contraste évoqué précédemment, il n'y a pas de différences importantes entre ces deux groupes de régions pour ce qui est de l'exposition à la norme. Elle est généralement faible dans les deux cas (quoique légèrement plus forte au Sud-Ouest où le français jouit d'un certain support institutionnel). Pour Flikeid, c'est donc le facteur continuité historique qui est responsable de ces différences. Dans les régions du Sud-Ouest, les communautés acadiennes ont pu conserver dans un état sans doute proche de sa forme originale la koinè qui s'y serait constituée durant la première période de stabilité (1630 à 1670). Selon Flikeid, cette koinè aurait été principalement élaborée à partir des formes typiques des variétés de français parlées au XVII^e siècle par le peuple et les paysans dans la région Poitou-Charentes, les patois et le

français parlé de l'élite n'ayant joué qu'un rôle secondaire dans la genèse de l'acadien. Cette koinè incluait de nombreux usages qui étaient disparus (ou en passe de disparaître) du français de la noblesse et de la bourgeoisie de l'époque et qui ont fini par disparaître du français québécois (cf. aussi Poirier à ce sujet). Par contraste, dans les régions du Nord-Est le brassage linguistique entraîné par des arrivées successives et plus tardives de groupes de colons d'origines diverses, dont certains avaient fait de longs séjours sur les côtes de France ou à Saint-Pierre-et-Miquelon, aurait entraîné une dédialectalisation plus poussée de la koinè acadienne. Pour Flikeid, ce processus de dédialectalisation par le biais du contact entre variétés de langue diverses est donc différent de la standardisation de l'acadien du Nouveau-Brunswick, cette dernière étant récente et le résultat d'un processus de normalisation engendré par l'appareil institutionnel qui soutient le français.

Au-delà de ces tendances générales, Flikeid essaie aussi de caractériser encore plus finement les différences d'évolution intercommunautaires en se situant notamment au niveau intrarégional. Par exemple, dans la région de l'île Madame (région de faible continuité historique), elle distingue la communauté acadienne de l'île Madame proprement dite (où les contacts interdialectaux ont été intenses, notamment avec les pêcheurs français de Louisbourg) des communautés avoisinantes relativement plus homogènes et plus stables. Ces différences sociohistoriques entraînent elles aussi une dédialectalisation plus ou moins prononcée. Pour Flikeid, donc, compte tenu de la diversité des situations sociohistoriques propres aux différentes régions ou à certaines communautés, l'étude de la genèse de l'acadien ne peut se faire que par le biais d'une approche microsociologique, même si cela peut entraîner un certain pointillisme dans la description et la quête des explications.

Sans prétendre que la colonie laurentienne ait connu une histoire aussi mouvementée et complexe que celle de la colonie acadienne, il est néanmoins possible de distinguer: 1) plusieurs étapes historiques dans la constitution et le développement du Québec, 2) des régions où l'expansion de la population a été plus ou moins tardive et a impliqué des groupes plus ou moins diversifiés ou isolés, et même 3) des enclaves acadiennes. Il nous semble donc que l'approche méthodologique de Flikeid pourrait être appliquée avec profit à l'étude de la genèse du québécois.

3.8. *Intérêt des comparaisons avec d'autres variétés de français « colonial » y compris les créoles*

Pour Chaudenson, il ne fait pas de doute que les français d'Amérique du Nord, en particulier ceux qui ont échappé à la normalisation (p. ex. le français cajin en Louisiane, celui de Old Mines dans le Missouri), sont susceptibles de fournir des données importantes pour l'étude de la genèse des créoles français. Pour des raisons diverses (retour des Blancs dans la métro-

pole, rareté des documents écrits au début de la colonisation, etc.), les créolistes manquent de données sur les variétés de français auxquelles furent exposées les populations serviles au XVII^e siècle. Dans la mesure où elles sont restées proches des koinè élaborées par des colons plus ou moins originaires des mêmes régions de la France d'oïl qui ont exporté des «habitants» dans les îles de l'océan Indien et des Caraïbes, les variétés de français nord-américain mentionnées plus haut compensent donc en partie le manque de données sur l'ancien français parlé de la population blanche de ces îles. Une retombée particulièrement intéressante des données sur les français nord-américains est d'aider les créolistes à séparer les formes des créoles qui, en dépit des apparences (régularité morphologique, transparence sémantique, etc.), sont des préservations d'usages français populaires ou ruraux et non des créolismes, c'est-à-dire des innovations. Lorsque ces formes ne figurent pas ou sont difficilement retrouvables dans les sources sur les français ou dialectes hexagonaux du XVII^e siècle, il est évident que leur attestation dans les variétés de français d'Amérique du Nord devient un élément clef pour soutenir la thèse des origines dans les français ou les dialectes du XVII^e siècle (cf. Chaudenson 1974, 1979 et 1992 pour de nombreux exemples des fruits de cette approche comparative).

Nous avons signalé plus haut que, pour tout nécessaire qu'il soit du point de vue méthodologique, l'inventoriage des différentes formes en présence au début de la formation de la koinè québécoise n'est pas toujours chose facile. En effet, les données modernes sur les français régionaux et les patois, et celles contenues dans les sources anciennes sur ces mêmes variétés, ne nous donnent qu'une image partielle et sans doute déformée des français et des dialectes du XVII^e siècle. Les autres variétés de français «colonial» et même les créoles français, dans la mesure où ces derniers résultent de l'appropriation, au XVII^e siècle, par les populations serviles, des mêmes français régionaux qui ont contribué à la genèse du québécois (cf. Chaudenson), sont donc susceptibles de nous fournir un éclairage complémentaire dans le travail d'inventoriage des différentes formes qui ont été impliquées dans le processus de brassage linguistique propre à la colonie laurentienne. Par exemple, on a vu plus haut que l'attestation des formes du futur périphrastique en *m'as* dans la plupart des créoles et dans certaines variétés de français colonial nous permet de postuler que ces formes connaissaient au XVII^e siècle une diffusion plus large que celle qui est suggérée par leur attestation au XX^e siècle dans quelques patois picards, sans toutefois aller jusqu'à remettre en question la «connexion picarde», puisque *m'as* n'est pas attesté en acadien (la colonie acadienne n'incluait pas de Picards). Plusieurs auteurs, dont Hull (1979; *infra*) et Poirier (1979 et 1980), ont déjà exploité cette approche méthodologique à des fins plus ou moins similaires. Poirier (1980), par exemple, l'utilise pour démontrer que des usages lexicaux attribués à l'influence de l'anglais sur le québécois sont en fait, selon toute vraisemblance, des préservations d'usages

gallo-romans anciens (on retrouve ces usages dans des variétés de français ou créoles qui ne sont pas entrés en contact avec l'anglais). Hull s'en sert à la fois pour postuler que l'origine de telle ou telle forme du québécois était, en France, géographiquement restreinte (absence ou rareté de la forme en question dans les autres français coloniaux et les créoles) ou inversement qu'elle connaissait une grande extension régionale (présence de cette forme dans les créoles et les autres français coloniaux). Finalement, Poirier, lorsqu'il compare le français québécois avec le français acadien sur plusieurs points du lexique, arrive à la conclusion que cette dernière variété de français est nettement plus archaïque et s'interroge sur les facteurs externes propres aux deux colonies qui sont à l'origine de cette évolution différente. Il apparaît donc que les créolistes et les spécialistes des français coloniaux peuvent, en procédant avec prudence (cf. Chaudenson pour d'utiles mises en garde relatives à la spécificité de la créolisation), tirer un profit certain d'une confrontation réciproque de leurs données.

3.9. Conclusion

Nous avons vu plus haut que l'inventoriage systématique de l'ensemble des formes concurrentes au début de la colonisation est un préalable indispensable à l'étude de la formation du français québécois. Dans le même ordre d'idées, on pourrait vouloir ériger en principe méthodologique impératif la démarche complémentaire qui consiste à suivre autant que faire se peut la trajectoire diachronique des différentes variantes répertoriées. C'est un peu dans cette optique que Juneau (1972) et Juneau et Poirier (1973) ont conçu leurs études sur l'histoire du français québécois, puisque, même s'ils n'ont pas conduit leurs recherches dans une perspective variationniste, ils se sont posé, à plusieurs reprises, la question de la « destinée » des différents particularismes qu'ils ont recensés dans leur corpus archivistique (survivance, disparition, etc.). Morin s'est lui aussi posé ce genre d'interrogation et, à la lumière des ouvrages lexicographiques sur le français québécois qu'il a consultés et du travail de Juneau (1972), il a conclu que l'alignement sur le français des membres de l'élite coloniale a été non seulement radical mais *précoce* (au début de la colonisation). Une retombée importante de la mise en application systématique de ce principe méthodologique pourrait être d'arriver à mieux cerner dans le temps la phase de formation du français québécois (c'est-à-dire la période durant laquelle on peut supposer qu'il y a eu un double processus d'élimination de variantes et de focalisation sur celles qui devaient survivre jusqu'à l'époque moderne) et déterminer certains des facteurs externes et internes qui ont pesé sur le déroulement de ce double processus.

Le fait que la recherche sur la genèse du français québécois ait mis au jour des processus qui, d'un point de vue sociolinguistique, s'opposent les uns aux autres (normalisation, dialectalisation, statu quo) mérite discussion. Une telle constatation suggère qu'il est sans doute vain d'espérer pouvoir rendre

compte de la formation du français québécois à l'aide d'un seul « modèle »¹⁷. Cela dit, il n'est pas impossible que les différents scénarios génétiques propres au français québécois soient associés à des facteurs internes ou externes particuliers. Ainsi, en ce qui concerne par exemple la dialectalisation, les recherches à venir sur la formation du français québécois pourraient vérifier si celle-ci vaut plus pour les variantes lexicales que pour les variantes phonologiques ou morphologiques (hypothèse de Barbaud), plus pour le vocabulaire rural que pour les autres composantes du lexique (hypothèse que l'on peut formuler à partir des études de Chauveau 1991) et plus pour les variantes qui avaient une grande extension régionale que pour celles dont l'extension régionale était plus restreinte (hypothèse découlant des observations de Juneau 1972). Si l'on peut supposer que les trois facettes de la formation du français québécois que nous avons discutées plus haut sont les plus importantes, il est clair qu'il y a eu d'autres scénarios génétiques dont les conditions sociolinguistiques demanderaient à être précisées. Nous pensons en particulier aux emprunts aux langues amérindiennes (cf. par exemple les termes qui désignent une « variété nord-américaine d'airielle rouge » : *atoca* et *pimbina*, qui coexistent avec le mot *canneberge*, terme « français » dont les origines sont du reste incertaines), à la coexistence d'un emprunt à l'anglais avec un ou plusieurs termes français¹⁸, sans parler des cas où des emprunts aux langues étrangères se seraient intégrés au français québécois sans qu'ils y aient été concurrencés par des termes d'origine gallo-romane (p. ex. le mot *achigan*).

Pour clore la discussion sur les différentes facettes de la formation du français québécois, on signalera ce qui nous semble constituer deux « lacunes » dans la recherche sur la question. À quelques exceptions près (cf. certaines remarques de Hull et Flikeid et nos observations sur les propriétés linguistiques de *m'as* et *vas*), les recherches sur la formation du français québécois n'ont pas suffisamment pris en considération les facteurs internes qui ont pu influencer sur le double processus de réduction de la variation et de focalisation sur certaines variantes. Pourtant, on peut supposer que c'est dans ces facteurs que résident les explications d'évolutions génétiques opposées (p. ex. alignement sur le français central normé vs alignement sur un parler régional) qui se sont produites en dépit du fait que « le point de départ » était identique (p. ex. opposition entre une variante typique du français central normé et plusieurs variantes propres aux parlers régionaux). On devrait donc s'attendre à ce que, au fur et à mesure que la recherche linguistique historique sur le français

¹⁷ Trudgill (1986), dans sa réflexion sur la genèse des variétés d'anglais colonial, fait le même genre de constatation puisque, par exemple, dans certains cas il attribue la focalisation sur tel ou tel type de trait propre à une variété d'anglais colonial donnée à l'influence de la norme londonienne et, dans d'autres cas, il invoque la prépondérance démographique des locuteurs de telle ou telle région du Royaume-Uni.

¹⁸ Durant la période de formation du français québécois, ce scénario a dû être relativement marginal, car les Anglais n'avaient pas encore pris le contrôle de la Nouvelle-France.

québécois prendra une orientation explicative plutôt que seulement descriptive, les questions de linguistique interne occupent une place de plus en plus importante. La deuxième lacune concerne la réflexion sur les facteurs externes qui ont présidé à la formation du français québécois. On en a certes relevé plusieurs (tout au moins en théorie, p. ex. les différences de prestige entre les parlars des différents groupes de colons, la force démographique des différents groupes, etc.), toutefois il ne nous semble pas exagéré d'affirmer que cette réflexion pourrait être approfondie. Comme Flikeid, dans ses recherches sur la genèse de l'acadien, on pourrait vouloir faire état des facteurs démolinguistiques qui ont été favorables ou défavorables à l'unification linguistique en Nouvelle-France (unions maritales entre locuteurs parlant des lectes différents ou semblables, communautés dialectalement hétérogènes ou homogènes, territorialement dispersées ou concentrées, périodes d'enrôlement prolongé dans les milices ou l'armée royale, etc.). On pourrait aussi, d'une façon plus spécifique, essayer de caractériser la nature des rapports (égalitaire, dominant/dominé, distant, etc.) entre les groupes au sein de la colonie (entre les membres de l'élite et les colons, entre les colons d'origines provinciales différentes, entre les colons et les autochtones, etc.) dans le but de voir s'ils ont pu donner lieu à certains types d'accommodation linguistique (cf. le résumé des travaux sur l'accommodation linguistique en situation de contact dialectal dans Flikeid ou Trudgill 1986) que l'on pourrait relier aux différents scénarios génétiques discutés plus haut (cf. p. ex. le cas des formes interlectales).

En ce qui concerne la question de l'importance de la contribution des différentes variétés de français et de patois à la formation du québécois, on peut remarquer que, même s'il semble plus ou moins acquis que les parlars normands ont légué de nombreux traits distinctifs au français québécois, il n'en reste pas moins que cette question demeure largement ouverte et qu'elle pourrait sans doute, à la lumière des données sur les origines géographiques des colons et sur les fluctuations de l'immigration en provenance des différentes provinces établies par Charbonneau et ses collègues, faire l'objet d'un examen systématique. On pourrait par exemple vérifier si la répartition proportionnelle des traits distinctifs du français québécois actuel reflète la répartition proportionnelle des colons selon leur province ou région d'origine ou si certaines variantes ont connu une extension ou un déclin relié aux fluctuations migratoires (cf. Poirier). On pourrait en particulier vérifier si l'importance du vocabulaire typique de la région Poitou-Charentes reflète le poids démographique du groupe des colons originaires de cette région dans la colonie laurentienne. Comme il est désormais clairement établi que le poids démographique de ce groupe dépassait nettement celui des colons normands, on devrait s'attendre à ce qu'une large portion des traits typiques du français québécois soient d'origine poitevino-charentaise (cf. Martin 1934 pour des remarques allant dans ce sens). À ce sujet, on peut aussi signaler qu'un exa-

men rapide du *Dictionnaire du français régional de Poitou-Charentes et de Vendée* (Rézeau 1990) révèle que cette variété de français inclut de nombreux éléments lexicaux qui ont été aussi attestés en québécois.

Finalement, pour ce qui est de la question de l'éclairage fourni par les « études comparatives », on peut signaler que, comme l'ensemble des variétés de français (et même dans une certaine mesure les créoles) issues de la première expansion coloniale française se sont formées à la même époque et selon des conditions sociohistoriques similaires, il n'est guère étonnant de constater que le français québécois (une de ces variétés) partage de nombreux traits avec ces autres variétés de français. Toutefois, il présente aussi des différences, et celles-ci sont sans doute scientifiquement aussi intéressantes que les points de convergence. En effet, points communs et différences nous conduisent naturellement à nous interroger sur les facteurs externes qui peuvent en être la cause (cf. les remarques de Poirier et de Flikeid sur les points de divergence entre l'acadien et le québécois). À ce sujet, il est à souhaiter que, au fur et à mesure que l'histoire externe des autres variétés de français colonial (et du français québécois!) sera mieux connue, on puisse, entre autres, réexaminer l'hypothèse de Valdman (1979) qui postule que les points communs qui unissent toutes ces variétés sont attribuables au fait que le français populaire parlé dans les différentes régions de France au XVII^e siècle était déjà considérablement unifié, hypothèse que l'on pourrait confronter à celle qui rechercherait la cause d'une telle convergence dans les origines géographiques des premiers colons dans les différents territoires coloniaux et à d'autres facteurs externes qui ont présidé à la formation des variétés de français colonial (cf. plus haut). On peut rappeler ici la remarque de Chaudenson selon laquelle les colons de Bourbon proviennent essentiellement des mêmes régions que les colons de la Nouvelle-France ou encore nos observations sur la faiblesse de la pression normative dans les colonies et sur les restructurations de la morphosyntaxe des déterminants du nom qu'elle pourrait avoir engendrées dans plusieurs variétés de français colonial, y compris le québécois.

4. Le mot de la fin

Au terme de notre survol synthétique de la problématique de la recherche sur les origines du français au Québec, on peut faire les remarques suivantes. Le premier aspect de cette problématique, résumé par la question – comment se fait-il que l'on parle français au Québec? –, semble désormais avoir perdu beaucoup du caractère dramatique et « mystérieux » que lui trouvaient Barbaud (1984) et les défenseurs de la thèse « classique » d'une colonie laurentienne incluant au départ un nombre non négligeable de patoisants unilingues. Par contraste, la recherche sur le deuxième aspect de la problématique – comment le français québécois s'est-il formé au juste? – est nettement

moins avancée. Certains des grands axes de cette recherche sont encore à formuler ou à préciser et la vérification des hypothèses relatives aux différentes facettes de la formation du français québécois ne fait que commencer. Nous espérons que la perspective sociolinguistique et historique que nous avons esquissée ici et l'ensemble des contributions du présent ouvrage auront pour effet de stimuler la recherche sur la genèse du français québécois.

Références

- ASSELIN, C., et A. MC LAUGHLIN. 1981. «Patois ou français: la langue de la Nouvelle-France au XVII^e siècle», *Langage et Société*, 17: 3-58.
- BALIBAR, R. 1985. *L'institution du français*, Paris, Presses universitaires de France.
- BARBAUD, P. 1984. *Le choc des patois en Nouvelle-France. Essai sur l'histoire de la francisation au Canada*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- BRAUDEL, F. 1986. *L'identité de la France: espace et histoire*, Paris, Arthaud-Flammarion.
- BRUNOT, F. 1967. «Le français hors de France au XVIII^e siècle», dans *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, t. 7, Paris, Armand Colin.
- CHARBONNEAU, H., et A. GUILLEMETTE (à paraître). «Provinces et habitats d'origine des pionniers de la vallée laurentienne», dans C. POIRIER (dir.), *Langue, espace, société: les variétés du français en Amérique du Nord*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- CHARBONNEAU, H., A. GUILLEMETTE, J. LÉGARÉ, B. DESJARDINS, Y. LANDRY et F. NAULT. 1987. *Naissance d'une population: les Français au Canada au XVII^e siècle*, Montréal, Institut national d'études démographiques et Presses de l'Université de Montréal, et Paris, Presses universitaires de France.
- CHAUDENSON, R. 1974. *Le lexique du parler créole de la Réunion*, 2 vol., Paris, Champion.
- CHAUDENSON, R. 1979. *Les créoles français*, Paris, Nathan.
- CHAUDENSON, R. 1992. *Des îles, des hommes, des langues: essai sur la créolisation linguistique et culturelle*, Paris, L'Harmattan.
- CHAUVEAU, J.-P. 1991. «Le vocabulaire du matériel agricole au Canada et dans l'Ouest de la France», communication au Troisième Colloque international «Français de France - français du Canada», Augsburg (à paraître dans les actes).
- COHEN, M. 1963. *Nouveaux regards sur la langue française*, Paris, Éditions sociales.
- COHEN, M. 1972. *Une fois de plus des regards sur la langue française*, Paris, Éditions sociales.

- DANNEQUIN, C. 1989. «Le corpus oral dans l'observation du langage de l'enfant», *LINX*, 20: 21-30.
- DEBRIE, R. 1982. «D'une tournure originale et mal expliquée pour traduire *je vais* en picard», *Éklitra*, 16: 7-11.
- DEBRIE, R. 1988. «Note de phonétique», *Éklitra*, 22: 15.
- DESHAIES, D., C. MARTIN et D. NOËL. 1981. «Régularisation et analogie dans le système verbal en français parlé dans la ville de Québec», dans D. SANKOFF et H. CEDERGREN (dir.), *Variation omnibus*, Edmonton, Linguistic Research Inc.
- DULONG, G. 1973. «Histoire du français en Amérique du Nord», dans T.A. SEBEOK (dir.), *Current trends in linguistics*, vol. 1, Paris et La Haye, Mouton.
- DULONG, G., et G. BERGERON. 1980. *Le parler populaire du Québec et de ses régions voisines. Atlas linguistique de l'Est du Canada*, 10 vol., Québec, ministère des Communications.
- FREI, H. 1929. *La grammaire des fautes*, Paris et Genève, Geuthner/Kundis.
- FURET, F., et J. OZOUF (dir.). 1977. *Lire et écrire: l'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, 2 vol., Paris, Minuit.
- GENDRON, J.-D. 1970. «Origine de quelques traits de prononciation du parler populaire franco-québécois», dans *Phonétique et linguistique romanes: mélanges offerts à M. Georges Straka*, t. 1, Strasbourg, Société de linguistique romane.
- GOSELIN, A. 1914. «L'enseignement du français en Nouvelle-France», dans *Actes du Premier Congrès de la langue française au Canada*, Québec, L'Action sociale.
- GRÉGOIRE, A. 1968. *L'apprentissage du langage*, 2 vol., Paris, Les Belles Lettres.
- GUERLIN DE GUER, C. 1901. *Le parler populaire dans la commune de Thaon*, Paris.
- HIGHFIELD, A. 1979. *The French dialect of Saint Thomas, U.S. Virgin Islands*, Ann Arbor, Karoma.
- HULL, A. 1979. «Affinités entre les variétés du français», dans A. VALDMAN (dir.), *Le français hors de France*, Paris, Champion.
- JEORGER, M. 1977. «L'alphabétisation dans l'ancien diocèse de Rouen au XVII^e et au XVIII^e siècles», dans F. FURET et J. OZOUF (dir.), t. 2.
- JUNEAU, M. 1972. *Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec: étude des graphies des documents d'archives*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- JUNEAU, M. et C. POIRIER. 1973. *Le livre de comptes d'un meunier québécois*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- LA FOLLETTE, J. 1969. *Étude linguistique de quatre contes folkloriques du Canada français*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- LAVOIE, C., G. BERGERON et M. CÔTÉ. 1985. *Les parlers français de Charlevoix, du Saguenay, du Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord*, 5 vol., Québec, ministère des Communications.
- LEFEBVRE, A. 1988. «Les langues du domaine d'oïl. Des langues trop proches», dans G. VERMES (dir.), *Vingt-cinq communautés linguistiques de la France*, Paris, L'Harmattan.
- LEPELLEY, R. 1989. *Dictionnaire du français régional de Basse-Normandie*, Paris, Bonneton.
- LORTIE, S. 1914. «Origines des premiers colons canadiens français», dans *Actes du Premier Congrès de la langue française au Canada*, Québec, L'Action sociale.
- LOZAY, G. 1982a. «De Maupassant aux conteurs cauchois patoisants», *Études normandes*, 3: 25-36.

- LOZAY, G. 1982b. «L'argot rouennais au XVIII^e siècle», *Études normandes*, 3: 78-80.
- MANESSEY, G., et P. WALD. 1984. *Le français en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan et IDERIC.
- MARTIN, E. 1934. *Le français des Canadiens*, Québec, Ateliers de l'Action catholique.
- MASSIGNON, G. 1962. *Les parlers français d'Acadie. Enquête linguistique*, t. 1, Paris, Klincksieck.
- MORIN, Y.-Ch. 1983. «Lettre du professeur Yves-Charles Morin», *Éklitra*, 17: 17.
- MOUGEON, R., et É. BENIAK. 1991. *Linguistic consequences of language contact and restriction*, Oxford, Oxford University Press.
- MOUGEON, R., É. BENIAK et A. VALLI. 1988. «Vais, vas, m'as in Canadian French: A sociohistorical study», dans K. FERRARA et al. (dir.), *Linguistic change and contact*, Austin, University of Texas.
- NIEDEREHE, H.-J. 1987. «La situation linguistique de la France à l'aube de la colonisation», dans H.-J. NIEDEREHE et L. WOLF (dir.), *Français du Canada – français de France*, Tübingen, Niemeyer.
- PICOCHÉ, J. 1973. «Les monographies dialectales» (domaine gallo-roman), *Langue française*, 18: 8-41.
- POIRIER, C. 1975. «La prononciation québécoise ancienne d'après les graphies d'un notaire du XVII^e siècle», dans M. JUNEAU et G. STRAKA (dir.), *Travaux de linguistique québécoise*, t. 1, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- POIRIER, C. 1979. «Créoles à base française, français régionaux et français québécois: éclairages réciproques», *Revue de linguistique romane*, 43: 400-425.
- POIRIER, C. 1980. «Le lexique québécois, son évolution, ses composantes», *Stanford French Review*, Spring/Fall: 43-80.
- RÉZEAU, P. 1990. *Dictionnaire du français régional de Poitou-Charentes et de Vendée*, Paris, Bonneton.
- RIVARD, A. 1914. *Études sur les parlers de France au Canada* («Parler des premiers colons de la Nouvelle-France», p. 9-20; «Influence des dialectes français sur notre parler», p. 29-36; «Principaux caractères du français canadien», p. 55-59; «L'agglutination de l'article», p. 115-121), Québec, Garneau.
- TERRACHER, L. 1915. *Études de géographie linguistique: les aires morphologiques dans les parlers populaires du Nord-Ouest de l'Angoumois*, Paris, Champion.
- TRUDEL, M. 1973. *La population du Canada en 1663*, Montréal, Fides.
- TRUDGILL, P. 1986. *Dialects in contact*, Oxford, Blackwell.
- TUAILLON, G. 1984. «Régionalismes grammaticaux», *Recherches sur le français parlé*, 5: 227-240.
- TUAILLON, G. 1988. «Le français régional. Formes de rencontre», dans G. VERMES (dir.), *Vingt-cinq communautés linguistiques de la France*, Paris, L'Harmattan.
- VADÉ, J.-J. 1875. *Œuvres*, Paris, Garnier.
- VALDMAN, A. 1979. «Créolisation, français populaire et le parler des isolats francophones d'Amérique du Nord», dans A. VALDMAN (dir.), *Le français hors de France*, Paris, Champion.
- WARTBURG, W. VON. 1989. *Französisches etymologisches Wörterbuch*, t. 16 (Éléments germaniques), Bâle, Zbinden Druck.
- WITTMANN, H. 1983. «Les réactions en chaîne en morphologie diachronique», dans *SILF, Actes du 10^e colloque*, Paris, SILF.

- WITTMANN, H., et R. FOURNIER. 1982. «L'agglutination nominale en français colonial», *Revue de l'Association québécoise de linguistique*, 2 (2): 185-209.
- WITTMANN, H., et R. FOURNIER. 1983. «Le créole, c'est du français, coudon!», *Revue de l'Association québécoise de linguistique*, 3 (2): 187-202.